LA CONCORDE CIVILE:

UNE INITIATIVE DE PAIX MANQUEE

9 juillet 2001



Table des Matières

SY	NTI	HESE ET RECOMMENDATIONS	i
I.	IN	TRODUCTION	1
II.	LA	GENESE DE LA CONCORDE CIVILE	2
		LA TRÊVE DE L'AIS (1997) ET LA LOGIQUE SÉCURITAIRE DE L'ANP	
		L'ÉLECTION DE BOUTEFLIKA ET LA CONCORDE CIVILE (1999)	
Ш	. L'E	ECHEC DE LA LOI SUR LA CONCORDE CIVILE ET LE SENTIMENT	DE
	TR	AHISON DES ISLAMISTES PARTISANS DE LA CONCORDE	8
IV.		STRATEGIE DE L'ARMEE : VICTOIRE MILITAIRE, IMPASSE	11
		LITIQUEERADIQUER ET "TERRORISER LE TERRORISTE"	
		DIVISER LES ISLAMISTES	
		LES ERREURS COMMISES	
	C.	1. L'interruption du processus électoral de décembre 1991	
		2. Sant'Egidio : une initiative manquée	14
		3. Une élection présidentielle verrouillée en 1999	14
	D.	L'INTÉRÊT DE L'ARMÉE DE RESTER DANS UNE LOGIQUE DE GUERRE	. 15
V.	LA TRANSFORMATION DU MOUVEMENT ISLAMISTE DEPUIS 1988 17		
	A.	DU FIS AU PARTI WAFA: UNE POSSIBLE RÉINTÉGRATION DES ISLAMISTES	
		DANS LE CHAMP POLITIQUE	. 17
	B.	LES MAQUIS: UNE VIOLENCE PERSISTANTE	. 17
VI.	CO	NCLUSIONS ET OPTIONS POLITIQUES POUR LA COMMUNAUTE	
	IN	TERNATIONALE	. 19
	A.	ŒUVRER A LA REPRISE DU DIALOGUE	. 19
	В.	DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES OU UNE CONDITIONNALITÉ FINANCIÈRE?	. 19
	C.	UNE ACTION CONCRETE AMÉRICAINE ET EUROPÉENNE	. 20
	D.	GARDER L'ALGÉRIE SUR L'AGENDA DES MEDIAS INTERNATIONAUX	. 20
	E.	ETABLIR DES LIENS ENTRES LES ARMÉES OCCIDENTALES ET L'ANP	.21
AP	PEN	NDICES	
	A.	INDEX DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	.22
	B.	CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS	.23
		A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	
		RAPPORTS ET BRÈVES NOUVELLES DE L'ICG	
			30



ICG Rapport Afrique N° 31

9 juillet 2001

LA CONCORDE CIVILE:

UNE INITIATIVE DE PAIX MANQUEE

SYNTHESE

La guerre civile entre l'armée algérienne et la guérilla islamiste, déclenchée par le refus des militaires de reconnaître la victoire électorale du Front Islamique du Salut (FIS) en 1991, n'est pas finie. L'adoption de la loi sur la Concorde civile proposée par le président Bouteflika en avril 1999, approuvée par un référendum populaire en septembre 1999, et soutenue par les dirigeants du FIS, n'est pas parvenu à convaincre une grande partie des maquisards de rendre les armes et à ramener la paix civile. Aucune solution politique durable au conflit islamo-militaire n'a été trouvée et la crise menace de s'étendre à d'autres secteurs sociaux.

La loi sur la Concorde civile avait pourtant créé une vraie dynamique de paix en 1999. Initialement, les dirigeants du FIS avaient accordé publiquement leur soutien à la démarche du président en échange d'un certain nombre de mesures promises par les dirigeants militaires, telles que la libération des prisonniers et la possibilité de créer un nouveau parti politique conforme à la Constitution de 1996. Mais en novembre 1999, Abdelkader Hachani, numéro trois du FIS, est assassiné et les deux autres cheikhs du FIS remis en résidence surveillée. Jusqu'à aujourd'hui, le pouvoir continue de refuser de légaliser le parti Wafa, considéré comme l'héritier du FIS.

Malgré leur supériorité militaire et malgré l'évolution du discours islamiste, le pouvoir algérien n'a donc pas modifié sa logique sécuritaire et considère toujours les islamistes plus comme

des ennemis vaincus que comme des interlocuteurs politiques. Pour le régime, la réhabilitation d'un parti islamiste populaire constituerait pourtant la meilleure stratégie pour combattre le radicalisme des groupes armés du GIA et du GSPC¹et en même temps pour regagner un peu de légitimité en acceptant le jeu démocratique. Les derniers groupes armés islamistes ne manqueraient de perdre progressivement l'appui ou le soutien d'une partie de l'électorat de l'ex-FIS, et seraient progressivement marginalisés, avec une possibilité, à l'instar du Sentier Lumineux au Pérou, de les mener à leur propre autodestruction. En échange de l'acceptation d'un retour sur la scène politique des islamistes, les dirigeants de l'ex-FIS doivent bien entendu publiquement s'engager à accepter les règles du jeu démocratique.

Les acteurs internationaux ont peu de moyens de pression sur le gouvernement algérien pour qu'il accepte la libéralisation politique nécessaire au retour de la paix dans le pays. Confortablement installée dans une économie de rente pétrolière, l'élite dirigeante est peu perméable à des pressions économiques ou politiques. Farouchement jalouse de sa souveraineté, elle refuse toute ingérence extérieure dans ses affaires. D'ailleurs les institutions internationales considèrent de façon surprenante que l'Algérie répond à leurs critères de performances économiques.

Pourtant la crise politique, économique et sociale est profonde et le statu quo ne peut continuer.

¹ Groupe islamiste armé et Groupe salafiste pour la prédication et le combat.

Longtemps définie comme un problème islamomilitaire, la violence menace maintenant de prendre d'autres formes. Les récentes émeutes en Kabylie montrent qu'il peut y avoir résurgence de conflits identitaires qui pourraient venir s'ajouter aux revendications socio-économiques, avec de possibles conséquences de déstabilisation régionale. Dans ce contexte, il devient clair que le discours sécuritaire de répression anti-islamiste de l'armée ne peut plus fonctionner et que l'insatisfaction populaire devant l'incapacité du régime à faire face à ses autres responsabilités politiques, économiques et sociales ne va faire que grandir, fournissant à terme un terrain favorable aux groupes armés. Or si le problème posé par les groupes islamistes peut aujourd'hui trouver une solution par des choix politiques courageux de part et d'autre, les "sous conflits" dérivés du manque de perspective politique évident seront autrement plus compliqués à résoudre.

La communauté internationale doit renoncer à l'illusion qu'un régime autoritaire peut par la répression répondre au désir de changement exprimé par sa population. Il est urgent de trouver des solutions durables à la crise et de faire cesser l'impunité, de reconnaître la bombe sociale et économique que représente l'Algérie et la possibilité de flux migratoires énormes et de déstabilisation régionale qui s'ensuivrait.

RECOMMENDATIONS

AU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS

- 1. A l'occasion de la visite du président Bouteflika à Washington les 12 et 13 juillet 2001, encourager le gouvernement algérien à reprendre le dialogue avec les islamistes, à libéraliser l'activité politique ainsi qu'à légaliser le parti Wafa, à organiser des élections présidentielles libres, à améliorer la situation de l'homme. des droits L'encouragement aux réformes internes ne doit pas pour autant être lié à une coopération diplomatique et sécuritaire dans les dossiers du Sahara occidental et du processus de paix au Proche-Orient.
- 2. Encourager des programmes de formation militaire de jeunes officiers algériens.

A L'UNION EUROPEENNE ET AU PARLEMENT EUROPEEN

- 3. Faire une déclaration dénonçant et condamnant sans ambiguïté les récentes violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité algériennes, notamment en Kabylie depuis avril 2001.
- 4. Faire pression sur l'Algérie pour poursuivre les négociations et conclure un accord de partenariat. Cette Charte promeut le partenariat Nord Sud, la libéralisation de l'économie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme comme conditions à l'adhésion au Processus de Barcelone.
- 5. Favoriser une rencontre entre les acteurs politiques pour reprendre le dialogue politique interrompu en 1995.
- 6. Inviter en Occident des opposants démocratiques algériens et leur donner l'occasion de s'exprimer publiquement.
- 7. Envisager la création d'une commission d'enquête euro-algérienne sur les événements actuels, demandée par l'appel de parlementaires européens de Göteborg le 4 juillet 2001.
- 8. Inviter les pays membres de l'ONU à parrainer l'introduction du cas de l'Algérie à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies.
- 9. Encourager les juridictions nationales à utiliser ou étendre leur compétence universelle pour juger des violations graves de droits de l'homme commises en Algérie et à accélérer les procédures de plaintes déjà déposées.

AUX DIRIGEANTS ALGERIENS

- 10. Accepter le retour des islamistes sur la scène politique.
 - (a) Reconnaître le parti Wafa d'Ahmed Taleb Ibrahimi, interdit sans raison juridique par le ministre de l'Intérieur pour favoriser un regroupement politique de toutes les tendances islamistes dans le cadre d'un parti soumis à la constitution.

- (b) Libérer Abassi. Madani et Ali. Benhadj et leur demander de lancer un appel national à un cessez-le-feu à tous les Islamistes armés qui n'ont pas encore déposé les armes.
- (c) S'engager en échange à entamer un dialogue national public et transparent qui établirait un agenda électoral pour la tenue de nouvelles élections communales, législatives et présidentielles.
- 11. Créer un parti politique représentatif des intérêts de l'armée .
- 12. Etablir une commission de Vérité et Réconciliation avec la participation de tous les

acteurs politiques et sociaux. Cette commission doit être dotée d'une indépendance totale ainsi que de la capacité d'identifier les coupables publiquement. De plus, son mandat doit lui permettre de convoquer tous les protagonistes à témoigner.

AUX MOUVEMENTS ISLAMISTES

13. S'engager à appeler à un cessez le feu et à respecter et soutenir les règles démocratiques en échange de la reconnaissance du parti Wafa par le régime.

Bruxelles, 9 juillet 2001



ICG Rapport Afrique N° 31

9 juillet 2001

LA CONCORDE CIVILE:

UNE INITIATIVE DE PAIX MANQUEE

I. INTRODUCTION

Les récents massacres de civils en Algérie confirment l'échec de la politique de Concorde civile prônée par le président Abdelaziz Bouteflika depuis son élection en avril 1999. La loi de Concorde civile proposait une exonération des poursuites aux membres des groupes islamistes armés, sous condition qu'ils se rendent avant le 13 janvier 2000, et qu'ils n'aient pas commis de crimes ou d'actes terroristes Malgré un large soutien populaire à cette politique, exprimé par référendum en septembre 1999, la Concorde civile, et plus généralement la politique du régime depuis deux ans, n'ont pas mis un terme à la guerre civile qui sévit en Algérie depuis 10 ans².

La guerre a commencé quand l'armée algérienne a refusé d'accepter les résultats des élections législatives de décembre 1991, gagnées au premier tour par le Front Islamique du Salut (FIS). Ce refus a provoqué une confrontation immédiate entre les partisans du FIS et les forces de sécurité nationale. L'année suivante, en 92, l'assassinat du président Mohamed Boudiaf, la dissolution du FIS, l'incarcération de ses militants dans des camps le Sahara et la répression de sympathisants a accentué le sentiment de révolte populaire contre le régime. A partir de 1993, les partisans d'un Etat islamique se sont constitués en groupes armés et ont déclenché une véritable guerre contre le pouvoir en place. Entre 1993 et 1995, les combats ont fortement affaibli le régime,

La campagne pour l'élection présidentielle d'avril 1999 avait pourtant ouvert, pour la première fois depuis l'interruption du processus électoral de décembre 1991, la perspective d'une réconciliation entre les islamistes et le pouvoir militaire. Les responsables en exil du FIS n'hésitaient pas à qualifier l'élection présidentielle « d'un véritable début de solution politique »⁴. Certes l'élection d'Abdelaziz Bouteflika, qui par l'abstention des six autres candidats, était le seul candidat effectivement éligible, soulignait la faiblesse de sa légitimité, et présageait par conséquent de difficultés à s'affranchir du pouvoir militaire. Dès avril 1999, l'IEFE précisait que, comme les

laissant à penser que son effondrement, sous les coups de boutoirs des groupes armés, était vraisemblable. Mais entre 1995 et 1998, l'armée a repris l'initiative et lancé une "guerre totale" contre les groupes armés islamistes. Sa stratégie antiguérilla a affaibli considérablement les groupes armés et a contraint le bras armé du FIS, l'Armée Islamique du Salut (AIS) à déclarer un cessez-le feu le 21 septembre 1997. Mais, malgré sa supériorité militaire, l'armée n'a pas réussi à ramener la paix civile en Algérie. Pendant l'année 2000³, plusieurs milliers de personnes ont perdu la vie, et les massacres, les exécutions arbitraires et les disparitions ont continué sans aucune tentative par les autorités de traduire en justice leurs auteurs.

² Pour le texte de la Concorde civile, voir http://www.algeria-watch.de/infomap/infom09/concorde1.htm.

³ 2500 selon le Département d'état américain

http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2000/nea/index.cfm?do cid=644; 9000 selon le Mouvement Algérien des Officiers Libres (MAOL). Information disponible sur le site du MAOL: www.anp.org.

⁴Communiqué de l'Instance Exécutive du FIS à l'Etranger (IEFE), 28 décembre 1998,

http://members.aol.com/algFis/ribat/indexF.htm.

présidents Chadli, Boudiaf et Zeroual, «le nouveau Président se retrouvait à son tour confronté aux même problèmes qui ont fait l'échec de ses prédécesseurs et qui pouvaient le conduire au même sort »⁵. Afin de compenser son déficit de légitimité, le président Bouteflika a tout de suite affirmé son intention de faire un usage fréquent du référendum, mais aussi de tout mettre en œuvre pour limiter les pouvoir des militaires. A peine élu, il déclarait qu'il avait « le redoutable privilège d'être le président de la République, ministre de la Défense et Chef suprême des forces armées » et que «l'armée n'[était] qu'une institution de la République qui, dans des moments exceptionnels, a eu a exercer des pouvoirs de police. En temps utile, elle reviendra à son rôle »⁶.

Deux ans après son arrivée au pouvoir, les promesses faites durant la campagne pour l'élection présidentielle en 1999 n'ont pas été tenues et la politique de réconciliation de Bouteflika est discréditée. Le président est accusé de reniement par les responsables du FIS et de « trahison » par les familles de victimes du terrorisme. La population se plaint de plus en plus ouvertement de la brutalité persistante du régime, comme l'ont démontré les émeutes d'avril 2001 en Kabylie. La position du président se fragilise face à une armée soucieuse de ne pas le laisser prendre trop de liberté d'action et en même temps consciente de l'échec de sa politique.

Tout au long de la décennie quatre vingt dix, l'armée a justifié son combat contre le FIS, puis les groupes islamistes armés des différentes organisations de guérilla, par le fait qu'ils menacaient la « démocratie » et la nature « républicaine » de l'état. Les propos antidémocratiques des responsables de l'ex-FIS entre 1989 et 1991 et la stratégie des massacres de civils par les groupes islamistes armés ont renforcé la volonté de l'armée d'éradiquer les tendances politiques et armées de l'islamisme algérien.

Mais en dix ans, la mouvance islamiste a opéré des mutations politiques importantes, qui sont en partie dues à leur affaiblissement militaire. La guerre civile a permis l'évolution du discours islamiste qui s'est traduit par le soutien d'une partie des dirigeants de l'ex-FIS au parti Wafa de Taleb Ibrahimi, considéré comme l'héritier du FIS, mais récusant l'emploi de la violence. L'AIS, le bras armé du FIS, a entrepris son auto-dissolution et ses membres ont bénéficié d'une amnistie.

Après dix années de combat contre les islamistes, les dirigeants militaires disposent de deux options : maintenir indéfiniment la logique de guerre jusqu'à la « victoire totale » contre les groupes encore actifs comme le Groupe islamique armé (GIA) et le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), ou entreprendre une réhabilitation contrôlée des islamistes de l'ex-FIS à travers la légalisation du parti Wafa. Les islamistes de l'ex-FIS ont perdu la guerre, mais la crise perdure et risque de devenir multiforme.

Or, malgré leur supériorité militaire et malgré l'évolution du discours islamiste, le pouvoir algérien n'a pas modifié sa politique, comme l'illustre le refus de légaliser le parti Wafa. Pour le régime, la réhabilitation d'un parti islamiste populaire constituerait la meilleure stratégie pour combattre le radicalisme du GIA et du GSPC, et en même temps pour regagner un peu de légitimité en acceptant le jeu démocratique. Les derniers groupes armés islamistes ne manqueraient de perdre progressivement l'appui ou le soutien d'une partie de l'électorat de l'ex-FIS, et seraient progressivement marginalisés, avec une possibilité, à l'instar du Sentier Lumineux au Pérou, de les mener à leur propre autodestruction. Un tel changement de stratégie est urgent. Les émeutes de Kabylie ont bien montré que le discours sécuritaire de l'armée ne pourra plus convaincre très longtemps et que l'insatisfaction populaire devant l'incapacité du régime à faire face à ses autres responsabilités politiques, économiques et sociales ne va faire que grandir, fournissant à terme un terrain favorable aux groupes armés. Il reste aux dirigeants de l'ex-FIS à publiquement accepter les règles du jeu démocratique et aux dirigeants militaires à accepter un retour des islamistes sur la scène politique.

⁵ Communiqué de l'IEFE, 30 avril 1999.

⁶Entretien accordé par le président Bouteflika à la radio « Africa numéro un », 10 juillet 1999.

II. LA GENESE DE LA CONCORDE CIVILE

Elu pour rétablir la paix civile en Algérie le président A. Bouteflika a très vite mesuré les limites de son action. Dès son élection en avril 1999, Abdelaziz Bouteflika, candidat officiel du régime et vainqueur par défaut à la présidentielle, a promis de mettre fin à la guerre civile et d'entreprendre une politique de réconciliation: « Vous savez, je ne pense pas être félicité pour faire un miracle. J'essaye d'intervenir avec un minimum de bon sens pour examiner une tragédie qui va bientôt avoir huit ans. Mon sentiment personnel est qu'il faut bien que les choses cessent. Ce n'est pas parce que nous aurons 200 000 morts ou 300 000 morts et trois millions de victimes du terrorisme que la vie sera meilleure. Il faut donc, a un moment ou a un autre, arrêter les frais. J'essaye de trouver une petite voie difficile à travers beaucoup d'écueils »'.

Mais l'absence d'objectifs communs entre le président et les dirigeants militaires a vite paralysé le processus décisionnel. Pour A. Bouteflika, l'objectif était de parvenir à mettre un terme à la guerre civile en définissant des conditions acceptables de réintégration des islamistes prêts à déposer les armes. Pour le commandement militaire, l'élection d'A. Bouteflika avait pour but de redorer le blason d'une armée empêtrée dans une « sale guerre »⁸. Fort de son expérience diplomatique sous la présidence Boumediene⁹, A. Bouteflika était l'homme susceptible de faire « oublier » par son verbe les accusations « d'état terroriste » contre le régime algérien.

En effet au cours de l'année 1997-98, sous la présidence de Liamine Zeroual, une série de massacres de civils provoque, pour la première fois depuis le début du conflit, l'attention de la communauté internationale. Celle-ci soudain réclame des explications sur le drame à huit clos qui se déroule en Algérie. Le risque d'une

internationalisation de la question algérienne est alors perçu par les dirigeants militaires comme une menace majeure. Ces massacres jettent le doute sur l'autorité et la crédibilité de l'institution militaire et placent l'armée au cœur d'une campagne internationale de critiques sur sa responsabilité dans le drame des civils. L'Armée Nationale Populaire (l'ANP) perçoit cette évolution comme une véritable stratégie de guerre à son encontre par des « forces occultes » : « la troisième phase de l'attaque des ennemis irréductibles de notre patrie a visé notre institution militaire, l'ANP » souligne alors un éditorial de l'armée 10.

haut commandement militaire immédiatement en coulisses une campagne médiatique sans précédent contre l'entourage de Liamine Zéroual afin de mettre en scène son échec et de faire croire qu'un changement à la tête de l'état est nécessaire. Le temps d'un nouveau président se dessine et l'annonce de l'organisation d'une élection présidentielle anticipée souligne les nouveaux besoins de l'état major. D'emblée est indiqué que le futur président sera un civil, pour réduire la visibilité de l'armée dans le système de pouvoir. La mission attribuée à A. Bouteflika, désigné candidat officiel de l'armée, consiste donc à transformer l'image du régime d'un « Etat terroriste » en un « Etat démocratique », à faire taire les critiques sur l'institution militaire et à rendre l'Algérie suffisamment attractive pour des investisseurs étrangers.

Bien entendu, les dirigeants du FIS placent d'autres espoirs que ceux des généraux en le nouveau président. Pour le FIS, « la priorité qui doit être celle du prochain président de la République, c'est de refaire l'union de la nation algérienne et non de contribuer comme Liamine Zéroual à sa division et à son émiettement. Si un candidat à la présidence de la République ne tient pas compte dans son programme des trois éléments suivants : arrêts du bain de sang, souci de l'unité nationale et retour de la stabilité du pays, il n'a aucune chance de voir les suffrages de la majorité des Algériens sur son nom »¹¹. Les islamistes du FIS attendent du nouveau président une reconnaissance de la

⁷ Entretien avec le président Bouteflika, APS, 10 juillet 1000

⁸ Référence au livre d'Habib Souadïa , *La sale guerre* , Paris, La Découverte, 2001.

⁹ Houari Boumediene a été président de l'Algérie entre 1965 et 1978.

¹⁰El Djeich, janvier 1998.

¹¹« Une Chance pour l'Algérie », *El Ribat* N° 241, 25 décembre 1998,

http://members.aol.com/algFis/ribat/indexF.htm.

violence qu'ils ont subi et le droit de s'exprimer librement.

Mais la Concorde était un compromis essayant de rapprocher des positions sans réelle négociation entre les différents protagonistes du conflit. Trop d'intérêts en jeu étaient laissés en suspens et logiquement, ni les généraux-décideurs ni le FIS ni la population algérienne n'y ont trouvé leur compte.

A. LA TREVE DE L'AIS (1997) ET LA LOGIQUE SECURITAIRE DE L'ANP

La loi sur la Concorde civile de 1999 est le produit dérivé des « accords » négociés entre l'armée et l'AIS en 1997 et constitue, selon la formule du président Bouteflika « la couverture politique » ¹² de ces accords.

En 1995, le président Liamine Zéroual promulgue une loi qui permet aux islamistes armés qui acceptent la reddition, de bénéficier de la clémence du gouvernement. En mai 1996, des discussions entre l'émir de l'AIS et l'armée commencent, toujours sous la présidence de Liamine Zéroual et le gouvernement d'Ahmed Ouyahyia, dans cette même perspective. Le général Boughaba alors responsable de la 5e région militaire (Constantinois) entame un premier contact avec Madani Mezrag, émir de l'AIS. A peine les négociations entamées, le Général Boughaba est remplacé par le Général-major Smaïn Lamari, patron de la Sécurité Intérieure. L'importance du général Lamari dans le système du pouvoir crédibilise les discussions aux yeux des islamistes et rassure l'émir de l'AIS quant à l'application future des engagements pris. Ce premier contact est finalisé par un accord au cours de l'année 1997, dans une atmosphère de massacres de civils dans la Mitidja. Le journal Echarq El Awsat précise que l'accord entre Madani Mezrag et le général Smaïn Lamari est signé le 20 août 1997¹³. Le 21 septembre 1997, Madani Mezrag, diffuse un communiqué dans lequel il «ordonne à tous les chefs des compagnies combattant sous son commandement d'arrêter les opérations de combat L'impact de la trêve sur le niveau de la violence est considérable. Au cours de l'année 1998-99. l'Algérie connaît la période la plus calme de la décennie avec «seulement 200 victimes » par mois. Comme le souligne un communiqué de l'AIS, «les premiers mois de la trêve ont permis la mise en valeur du degré avancé d'organisation et de discipline des troupes de l'AIS. Sur le terrain, les avantages du cessez-le-feu se sont vite fait sentir. Au début hésitantes, les factions armées autonomes ou ayant fait scission avec le GIA ont rapidement compris l'intérêt de rallier la trêve. Plus d'une trentaine de groupes armés non impliqués dans les massacres de civils soit plus de 3000 combattants, ont pu rejoindre le camp de la trêve tout en gardant leur autonomie »¹⁵.

Toutefois, les «accords» entre l'AIS et l'armée n'ont jusqu'à aujourd'hui jamais été rendus publics, malgré l'insistance du parti politique Front des Forces Socialistes (FFS). En décembre 1999, le journal Echarq El Awsat publie seulement un «résumé » d'un document de cinq pages considéré comme l'accord entre l'AIS et l'armée. L'accord avait prévu une liste d'arrangements : « amnistie générale en faveur de tous les groupes trêvistes; concentration de toutes les factions de l'AIS et des autres groupes armés dans des points précis sous le contrôle de l'ANP; l'intégration des combattants dans des unités spéciales de l'ANP; l'élaboration d'une loi comme cadre juridique de la trêve; libération des personnalités de l'ex-FIS dans les 18 mois; la compensation par l'état de toutes les victimes etc... » 16, mais surtout elles avaient abouti à la promesse du retour de l'ex FIS sur la scène politique (sous un autre sigle, avec une nouvelle direction « n'ayant rien à voir avec « les historiques » et « conforme aux dispositions de la constitution de 1996 »)¹⁷.

à partir de la date du 1er octobre et (appelle) les autres groupes attachés aux intérêts de la région et de la nation à se rallier à cet appel »¹⁴.

¹²Discours du président Bouteflika, 9 juillet 1999, APS, http://www.algeria-watch.de/boutefspeech.htm.

¹³ « *Echarq El Awsat* publie ce qu'il affirme être les accords Pouvoir-AIS », *La Tribune*, 20 décembre 1999.

¹⁴ Communiqué de l'AIS, 21 septembre 1997.

¹⁵ « Valoriser la trêve », *El Ribat*, N° 229, octobre 1998, http://members.aol.com/algFis/ribat/indexF.htm.

¹⁶ « *Echarq El Awsat* publie ce qu'il affirme être les accords Pouvoir-AIS », *op. cit*.

¹⁷ L'accord comporte 13 points:

^{1 «} Amnistie générale en faveur de tous les groupes trêvistes »

Deux mois avant la diffusion du communiqué sur la trêve, le pouvoir fait des gestes d'apaisement. Par exemple, le 8 juillet 1997, Abdelkader Hachani, numéro trois du FIS en détention préventive depuis le 22 janvier 1992 est libéré. Le 16 juillet c'est Abassi Madani, président du FIS, qui sort de prison. Les négociations entamées entre le pouvoir militaire et l'AIS semblent alors définir une paix probable.

Mais la libération de Madani en juillet 1997, est rapidement suivie du massacre de Raïs dans la nuit du 28-29 août puis de celui de Béni Messous le 5 septembre, attribués officiellement aux Groupes Islamistes Armés (GIA). Madani est alors immédiatement replacé en résidence surveillée à la suite de son «appel pour arrêter l'effusion de Aujourd'hui cet enchaînement d'événements est considéré par nombre d'analystes comme suspect de mise en scène par le régime. L'enquête menée sur le massacre de Bentalha par Nesroulah Yous¹⁸ et le témoignage de Habib Souaïdia dans son livre : « La sale guerre » ¹⁹ met clairement en cause la responsabilité de certains

- 2 « Considérer tous ceux qui sont morts durant les années de violence comme des victimes de la tragédie nationale »
- 3 « Prise en charge totale et compensation par l'état de toutes les victimes »
- 4 « Création d'une commission mixte de suivi des contacts entre l'ANP et l'AIS »
- 5 « Création d'une commission interministérielle composée des ministères de la justice et de l'intérieur devant superviser l'élargissement des personnalités de l'ex-FIS dans un délai de 18 mois »
- 6 « La concentration de toutes les factions de l'AIS et des autres groupes armés dans des points précis sous le contrôle de l'ANP »
- 7 « L'intégration de ces éléments dans des unités spéciales de lutte contre les groupes terroristes »
- 8 « L'inventaire de toutes les armes et munitions en possession des groupes trêvistes »
- 9 «L' évacuation des familles des éléments trêvistes en des lieux sûrs et éloignés des zones d'opérations antiterroristes »
- $10~\rm \&L'$ élaboration d'une loi cadre juridique à la trêve »
- 11 « La reconnaissance par l'AIS de l'ANP « comme la seule armée en Algérie »
- 13 « L'arrêt définitif de toutes les actions armées avec l'engagement de ne prêter aucun soutien direct ou indirect à une quelconque faction ou groupe terroriste à travers le territoire national ». *Ibid*..

services de l'état dans les massacres. L'une des explications avancées est qu'après la reddition de l'AIS, l'attribution de ces massacres au GIA avait pour but de délégitimer ce groupe tout à fait, disqualifiant ainsi l'ensemble des groupes islamistes armés. Si tel était l'objectif des services impliqués, force est de constater que cette stratégie a échoué. Bien au contraire elle a, pour la première fois depuis le début de la guerre civile, attiré l'attention de la communauté internationale sur la violence en Algérie. La seule manière de déterminer clairement les responsabilités dans ces massacres serait de donner mandat à une commission internationale d'enquête.

B. L'ELECTION DE BOUTEFLIKA ET LA CONCORDE CIVILE (1999)

L'annonce de la démission du président Liamine Zéroual le 11 septembre 1998 et l'organisation d'une élection présidentielle anticipée en février reportée avril 1999 en permet momentanément de faire oublier, sur le plan médiatique, les tueries de civils et, sur le plan politique, la question de l'application des accords de la trêve. L'annonce par le président sortant que la campagne présidentielle sera «libre transparente » laisse penser que l'Algérie entre dans un processus de démocratisation et de réconciliation. Mais la promesse d'une élection libre et transparente n'est pas tenue : Abdelaziz Bouteflika «président attendu » est élu par défaut en avril 1999. Les six autres candidats dénoncent en effet le parti pris de l'administration en faveur de Bouteflika et boycottent l'élection. Malgré cette abstention, le nouveau président reçoit le soutien de Madani Mezrag (émir de l'AIS), de Abassi Madani (président de l'ex-FIS), et de Rabah Kébir (président de l'IEFE). De même, bien qu'ayant appelé les électeurs de l'ex-FIS à voter en faveur de Ahmed Taleb Ibrahimi²⁰, candidat indépendant du parti Wafa, l'IEFE apporte son soutien au président A. Bouteflika et à son projet de loi sur la

¹⁸Nesroulah Yous, *Qui a tué à Bentalha ? Algérie, chronique d'un massacre annoncé*, Paris, La Découverte, 2000.

¹⁹Habib Souaïdia, *La sale guerre*, op. cit.

²⁰« Après avoir pris connaissance des programmes des candidats à la prochaine présidentielle nous constatons avec une grande satisfaction l'orientation positive de la plupart des candidats vers la réconciliation et la concrétisation de la paix...cependant, nous voyons dans le candidat indépendant, le Dr Ahmed Taleb Ibrahimi l'homme le plus apte à rassembler les Algériens et le plus habilité à sortir le pays de sa tragédie », communiqué de IEFE, du 6 avril 1999.

concorde civile. La position favorable de ces trois personnalités islamistes donnent alors une crédibilité évidente au discours de « faiseur de paix » d'Abdelaziz Bouteflika.

Le 4 juin 1999, Madani Mezrag, émir de l'AIS, adresse une lettre au président Bouteflika dans laquelle il lui fait part de sa volonté d'œuvrer au retour de la paix civile²¹. Depuis octobre 1997, l'AIS était cantonnée dans des sites prévus pour ses maquisards (Texenna vers Jijel par exemple). Incapables de renverser le régime comme ils l'avaient annoncé en juillet 1994 lors de sa création, les maquisards de l'AIS n'avaient plus d'autre choix que d'accepter une trêve unilatérale

²¹ «O respectable président, sans doute avez vous pris connaissance du dossier de la trêve décrétée par l'AIS...l'AIS a œuvré pour la concrétisation de ce principe (le retour de la stabilité du pays dans le cadre d'une solution légitime et juste), en dépit des obstacles...ce qui a conduit à la réduction de l'ampleur des pertes humaines et matérielles, de façon claire et nette que nul ne peut prétendre ignorer...Il demeure que des parties agissantes du pouvoir ont fait en sorte que cela ne se réalise pas, tantôt en l'ignorant et tantôt en le déformant...Nous portons à votre connaissance que nous avons mis entre les mains des décideurs de l'état algérien un projet pour mettre fin à la crise et arrêter définitivement l'effusion du sang, projet qui contient des objectifs clairs et des étapes précises dont nous affirmons que s'ils avaient été mis en œuvre et s'ils avaient trouvé tout le soutien requis et demandé au pouvoir, la situation sécuritaire aurait été meilleure...Nous vous rappelons notre point de vue sur ce que doit entreprendre le prochain président pour faire sortir l'Algérie de sa crise:

- « trouver une solution légitime et juste à même de rendre à la religion sa place, au peuple sa dignité et son honneur, àla patrie sa sécurité et sa stabilité »

- « que dès que vous prenez l'initiative attendue de votre part, que vous confériez au dossier de la trêve la base légale et la couverture politique, comme vous l'avez promis et que vous renforciez la démarche en mettant en œuvre le plan d'action convenu avec le commandement de l'armée nationale populaire, alors nous vous promettrons, par le parole de l'Islam...de diffuser un communiqué, ne souffrant d'aucune ambiguïté, par lequel nous annoncerons clairement notre sérieuse coopération avec vous pour clore définitivement le dossier de la crise et par lequel nous annoncerons l'abandon de l'action de l'armée »

- « il est aisé pour nous de vous dire que la destruction des groupes déviationnistes (GIA), la neutralisation du feu de la *fitna* (guerre civile) et l'arrêt du bain de sang sont faciles et possibles... »

- « notre espoir en vous est grand, quant a la réalisation de la paix et de la stabilité pour le pays . Lettre de Madani Mezrag, émir de l'AIS au président Bouteflika 4 juin 1999, http://www.fisalgeria.org/. sans condition en 1997 et de soutenir Bouteflika en 1999. En réponse, la lettre de Madani Mezrag reçoit une dépêche de l'Algérie Presse Service (APS) qui stipule que cette « lettre est un pas courageux » et précise que « le président demeurera fidèle à tous ses engagements qu'il a pris tout au long de la campagne ».

Mais c'est la lettre de soutien à Bouteflika d'Abassi Madani du FIS du 12 juin 1999 qui constitue la véritable ouverture à la paix. Pour la première fois depuis son arrestation en 1991, Abassi Madani lance un appel explicite à l'arrêt des combats contre le régime²². Cette croyance dans la démarche du président est aussi explicite dans la prise de position de l'IEFE : « Nous appelons tous les cadres, les partisans et les sympathisants du FIS à y adhérer totalement (démarche du président); nous exprimons notre bonne appréciation et notre soutien aux positions du Président de la République et à son engagement au sujet de la réconciliation nationale. Face à sa persévérance à mener le processus réconciliation nationale à sa fin souhaitée, nous annonçons notre appui total au Président dans cette orientation afin de ramener au peuple sa puissance et sa dignité »²³.

Par ses discours, le président nouvellement élu démontre un souci de revenir sur la « faute » et la « violence » faite à l'ex-FIS. 24 Bien qu'elle s'inscrive dans la continuité des accords de la trêve, la démarche d'Abdelaziz Bouteflika ouvre sur le plan symbolique de nouvelles perspectives en Algérie. Le nouveau président n'hésite pas à préciser que la légitimité révolutionnaire du régime héritée de la guerre d'indépendance, a fait faillite et que l'état doit reposer sur d'autres guerre fondements que ceux de la décolonisation. Ses appels à la réconciliation concernent ainsi tout autant les islamistes que les pieds noirs et les juifs.²⁵ Pour la première fois depuis l'indépendance, le chef de l'état s'efforce de redéfinir la composante identitaire de l'état jusque

2

²² Lettre de Abassi Madani au président Bouteflika 12 juin 1999, http://www.fisalgeria.org/.

²³ Rabah Kébir, communiqué du IEFE 14 juin 1999, http://www.fisalgeria.org/.

²⁴« Il m'est arrivé de dire que l'arrêt du processus électoral en 1991 était un acte de violence. Je confirme ». Interview du Président Bouteflika à la radio « Africa numéro un », 10 juillet 1999.

²⁵ Discours du président Bouteflika le 9 juillet 1999, APS.

la fondée sur le triptyque : Islam, Arabe et Nation. Bien évidemment une telle démarche séduit la communauté internationale et en particulier la France qui voit l'opportunité de voir l'Algérie se réconcilier avec elle-même. De même elle séduit une grande partie de la société algérienne, disposée à croire que la démarche du nouveau chef de l'état était sincèrement fondée. La loi sur la Concorde civile est soumise le 16 septembre 1999 à un référendum qui recueille un très large soutien populaire (officiellement 98,6 % de « oui » avec un taux de participation de 85 %) et fait naître l'espoir, après huit années de guerre, que l'Algérie est en passe de retrouver sa stabilité et la paix²⁶.

Afin de rendre plus crédible sa démarche de Concorde civile, le nouveau président prend une série de mesures et en particulier passe un décret en janvier 2000 portant « grâce amnistiante au profit des membres de l'organisation dite « AIS » après que, pour avoir unilatéralement pris la décision de cessez-le-feu en 1997, en vue d'aider à démasquer les ennemis de l'Algérie et de l'islam, et de passer en 1999 de façon officielle après les élections présidentielles du 15 avril 1999 à un cessez-le feu définitif. Enfin, pour avoir pris la dissoudre définitivement décision de organisation en vue d'une réinsertion complète dans la société algérienne. Ces mesures qui ont été prises en application de l'article 41 de la loi 99-08 du 13 juillet 1999 relative au rétablissement de la Concorde civile, se traduisent par une exonération des poursuites²⁷ ».

²⁶La question posée lors du référendum du 16 septembre 1999 était : « Etes-vous pour ou contre la démarche générale du président de la République visant à la réalisation de la paix et de la Concorde civile ? ».

watch.de/farticle/ais/aisamnistiedecret.htm.

Promulgué à trois jours de la date limite de reddition prévue par la loi de Concorde civile, le 13 janvier 2000, ce décret présidentiel renforce les garanties et la volonté de paix du Président vis-àvis les membres des groupes armés déjà formulées dans la loi sur la Concorde civile. Selon Amnesty International, des « sources gouvernementales affirment que, quelque 5500 membres de groupes armés se sont livrés [entre juillet 1999 et janvier 2000]. Un peu plus de 1000 étaient des membres de l'AIS et de la Ligue islamiste pour la D'wa et le Djihad (LIDD) qui ont bénéficié de l'amnistie présidentielle; les autres, qui appartenaient au GIA ont vu leur cas traité selon les dispositions de la Loi sur la Concorde civile »²⁸. Selon des sources gouvernementales 5000 prisonniers, condamnés pour « actes de subversion et de terrorisme » sont libérés grâce à un décret présidentiel, ce qui apparaît comme une opération de blanchiment des terroristes.

Toutefois la promulgation du décret soulève des critiques car contrairement à la loi sur la Concorde civile²⁹, il permet une amnistie des crimes et actes terroristes. Ainsi Amnesty International souligne le paradoxe que «d'autre prisonniers, également condamnés depuis 1992 à l'issue de procès inéquitables et qui purgent des peines allant jusqu'à la détention à perpétuité, aient été maintenus en détention...tandis que des individus qui ont été des membres actifs de groupes armés ou qui les ont dirigés pendant des années ont bénéficié d'une amnistie ou d'une exonération des poursuites judiciaires quelques jours après leur reddition »³⁰. De plus, six mois après que la loi de Concorde ait été promulguée, la mouvance islamiste la considère de plus en plus comme une «mesure policière». Les promesses faites en juillet 1999 n'ont pas été tenues et en aucun cas la loi n'a donné lieu à un processus de négociations entre tous les islamistes et le pouvoir, comme l'avait demandé Madani dans sa lettre à Bouteflika en juin 1999.

²⁷Le décret stipule que «Les personnes ayant appartenu à des organisations qui ont volontairement et spontanément décidé de mettre fin aux actes de violence et se sont mises a l'entière disposition de l'état et dont les noms figurent en annexe a l'original du présent décret...jouiront de la plénitude de leurs droits civiques et ont été admises au bénéfice du régime de l'exonération des poursuites ». En théorie le décret est censé servir à l'AIS qui bénéficie ainsi d'une amnistie, toutefois la mise en liberté de certains émirs du GIA laissent penser que ces derniers bénéficient de ce décret alors qu'ils devraient légalement être soumis au règle de la loi sur la Concorde civile qui prévoit des peines d'emprisonnement. Décret n 2000-03 du 10 janvier 2000. Pour le texte de la grâce présidentielle : http://www.algeria-

²⁸ Truth and Justice should not be Obscured by Impunity, Amnesty International, 8 novembre 2000, http://web.amnesty.org/ai.nsf/Index/MDE280142000?Ope nDocument&of=COUNTRIES\ALGERIA.

²⁹ Voir texte de la Concorde civile, infra N° 1, et de la grâce présidentiel, infra N° 26.

Truth and Justice, op. cit.

En réalité, le président Bouteflika a peu de marge de manœuvre politique pour aller plus loin que la seule promulgation de la loi. Bien que disposant d'une "majorité officielle" à l'Assemblée nationale, le président ne peut s'appuyer sur aucun parti politique susceptible de soutenir sa démarche. Soumis à la pression de l'armée, le nouveau président ne dispose pas au niveau national d'autres relais nécessaires à son action politique. Ses nombreux voyages à l'étranger soulignent qu'il cherche, en conquérant l'opinion internationale à pallier ce manque de soutien interne. Cette incapacité à peser sur l'évolution politique interne provoque la méfiance des islamistes de l'ex-FIS vis à vis du pouvoir réel du président.

III. L'ECHEC DE LA LOI SUR LA CONCORDE CIVILE ET LE SENTIMENT DE TRAHISON DES ISLAMISTES PARTISANS DE LA CONCORDE

En l'espace de quelques mois, les dirigeants de l'ex-FIS passent du soutien « inconditionnel » à la démarche du président à son rejet pur et simple.

D'abord peu des engagements pris par le gouvernement en juillet 1999 sont respectés. Les partisans de la trêve avec l'AIS éprouvent le sentiment d'avoir été manipulés par le pouvoir. Abassi Madani, Rabah Kébir et Madani Mezrag avaient clairement indiqué les moyens de parvenir à la paix³¹, entre autres par la libération des prisonniers politiques et la mise en œuvre d'un dialogue politique entre parties du conflit. Aucune de ces mesures n'a été prise.

Ensuite, l'assassinat d'Abdelkader Hachani, numéro trois du FIS, opposé à la politique de réconciliation de Bouteflika, le 22 novembre 1999, vient conforter les doutes sur les intentions réelles du pouvoir de parvenir à une « paix juste ». C'est un sentiment de trahison qui émerge, en particulier de chez Abassi Madani. Ce dernier fait savoir dans une lettre son retrait du soutien à la démarche du président ³². Le retrait de A. Madani s'accompagne

³¹ 1) Créer un climat de confiance par la :

⁻ libération des prisonniers politiques

⁻ retour des exilés et des personnes enlevées

⁻ levée de l'état d'urgence

²⁾ Entreprendre un « dialogue sérieux » qui réunirait des algériens et des étrangers

⁻ en présence de toutes les parties responsables

⁻ dans un lieu qui réunirait toutes les conditions objectives sur les questions de sécurité etc. Voir communiqué de l'IEFE 13 janvier 2000, lettre de Madani à Bouteflika 11 juin 1999, lettre de Mezrag à Bouteflika 01 juin 1999.

³²« Cher frère Cheikh Benhajar, ainsi que tous les autres. En ce moment précis où je subis encore avec autant de tristesse que d'amertume le tragique assassinat du plus cher d'entre mes fils, ravi à la cause du peuple algérien meurtri et martyr ...le pouvoir s'est montré incapable de faire la différence entre l'appel pour une paix juste qui permettrait au peuple de recouvrer ses droits et entre la nature malsaine et méprisable qui caractérise l'appel du pouvoir, appel qui n'est autre qu'une trahison vis à vis du pacte scellé avec Allah et une trahison envers le peuple. Bouteflika avait pris l'engagement de faire sortir le pays de la crise par une solution politique, démarche que nous

d'un appel aux dirigeants de l'AIS: "Cher frère, je te demande de transmettre cette lettre à tous les frères, héros du *djihad* pour Dieu et pour la paix qui garantisse au peuple son droit et non sa reddition, à nos frères connus par leur sincérité Madani Mezrag, Ahmed Bénaïcha ainsi qu'à tous les émirs et responsables parmi nos frères à l'intérieur et à l'extérieur »³³.

De plus la Concorde apparaît aux islamistes de plus en plus comme une mesure dictée par des vainqueurs à des vaincus et non comme un geste de réconciliation. En effet, parallèlement à l'assassinat d'Abdelkader Hachani et au retrait du soutien de A. Madani à la démarche du président, l'armée fait savoir son intention de relancer ses offensives contre les maquisards qui n'auraient pas rendu les armes après le 13 janvier 2000. Cette déclaration est suivie d'un net regain de violence au cours de l'année 2000-2001.

Il devient clair que pour les « généraux-décideurs », la politique de réconciliation nationale s'apparente à une entreprise de relégitimation de leur propre pouvoir plutôt que de négociation avec les islamistes. Les islamistes réalisent que les dirigeants militaires n'ont nullement l'intention de négocier un retour des islamistes sur la scène politique après les avoir défaits militairement. La loi sur la Concorde civile était seulement une voie de sortie pour des maquisards islamistes militairement affaiblis après huit ans de guérilla³⁴ et une manière pour les militaires de démontrer

avons cautionnée s'agissant d'arriver à une solution définitive sans léser quelques parties qui soient dans la perspective d'une véritable réconciliation. Sachant qu'une réconciliation ne peut se concrétiser que dans la transparence par le biais d'un dialogue équilibré...l'entêtement du pouvoir dans son monologue démontre à lui seul sa mauvaise foi et sa non-disponibilité à la solution de la crise », Lettre de Abassi Madani du 26 novembre 1999,

 $\label{lem:http://www.ccfis.org/cmnq_tmnq_15_trad.html.} http://www.ccfis.org/cmnq/cmnq_15_trad.html. \\ ^{33}Ibid.$

³⁴Le sentiment d'être victorieux domine depuis 1995 au sein des dirigeants de l'armée comme le souligne l'interview du Général X (que des rumeurs ont supposé être le Général Mohamed Lamari) à la revue Politique Internationale: « En termes militaires, nous lui (GIA) avons brisé l'échine vers la fin de 1994. La pire période a été le printemps 1994, lorsque le GIA et, dans une moindre mesure, l'AIS ont pris l'initiative dans plusieurs zones en attaquant des cibles économiques et militaires...Mais depuis 1995, le vent a définitivement tourné ». *Politique internationale*, N° 79, Paris, 1998.

leur volonté de ne pas totalement les « éradiquer » en permettant à tous ceux qui acceptent la défaite militaire de réintégrer la société sans crainte.

Des signes de l'inquiétude des islamistes vis à vis de cette politique de réconciliation étaient déjà tangibles avant la date butoir du 13 janvier 2000. Pour Abdelkrim Ould Adda, porte-parole de l'IEFE, le pouvoir avait dès décembre 1999 tenté de faire passer l'application des accords de la trêve pour une « reddition ». Alors que le président A. Bouteflika faisait valoir sa volonté d'une réconciliation « juste et équitable », le courant éradicateur au sein des « généraux-décideurs » aurait repris « le dessus au sein du régime et le tiendrait en otage ». En janvier 2000, le porteparole précisait : « nous voulons intégrer le champ politique dans le cadre de la Constitution. Une nouvelle page doit être tournée, qui suppose une réconciliation nationale et non cet apartheid où l'on veut nous confiner. Nous tenons absolument à cette réconciliation. Si elle échoue, ce sera de la responsabilité du pouvoir »³⁵. C'est la même inquiétude qui anime l'émir de la LIDD, Ali Benhajar, qui avait accepté de rejoindre le camp des trêvistes en octobre 1997. En novembre 1999, il déclare: « Mais l'on voit en vérité que cette loi la Concorde civile- est dictée, une dictée de vainqueur sur un vaincu. Ceux qui ont pris les armes sont devenus des égarés, des criminels, des repentis à qui l'on pardonne tandis que l'autre partie sort comme un "cheveu de la pâte". Ce n'est donc plus une réconciliation, mais un accord sécuritaire s'il existe et s'il y a lieu de cette manière. Et nous refusons cette approche. Cela ne veut pas dire que nous allons proclamer le combat. Mais avec cette approche, qu'elle couvre six mois ou six ans, nous pensons qu'elle ne nous concerne pas et qu'elle n'est pas un véritable appel à la réconciliation nationale...Ce n'est qu'une manoeuvre pour faire taire notre voix »36. Et manifestement en janvier 2001, le bilan de la loi sur la Concorde civile ne plaide pas en sa faveur avec une moyenne de 300 morts par mois depuis le début de l'année selon la presse.

Pour de nombreux responsables du FIS, la loi sur Concorde civile se révèle être une « mesure de police », qui met en place une échelle des sanctions contre les islamistes allant de l'amnistie

³⁵Le Soir, Bruxelles, 7 janvier 2000.

³⁶Libre Algérie, Alger, 25 octobre - 7 novembre 1999.

pour ceux qui n'ont pas de sang sur les mains à des peines d'emprisonnement pour les autres. Ces sanctions sont décidées dans une totale opacité, ne permettant aucun contrôle de l'arbitraire. Ali Benhajar, émir de LIDD, précise que la loi « n'est pas claire: la loi, elle-même exclue ceux qui ont annoncé l'arrêt de l'action armée de leur propre volonté avant la promulgation de la loi (...) dans ce cas la Concorde se fait avec qui ? Est-ce avec les membres des groupes d'Antar Zouabri et de Hassan Hattab qui ont proclamé leur refus de la réconciliation et du dialogue ? »

Cette approche arbitraire et unilatérale explique pourquoi la loi a échoué à rallier toutes les formations islamistes au camp de la paix. A l'exception de l'AIS qui avait déjà déposé les armes en octobre 1997, les autres maquisards armés sont en effet restés méfiants de la loi et campés sur leurs positions.

Elle renforce aussi la position des islamistes radicaux qui avait rejeté la trêve d'octobre 1997 puis la loi sur la Concorde civile. Pour Mourad Dhina, porte-parole du Conseil de coordination du FIS (CCFIS)³⁷: « la politique dite de Concorde civile, dont il a été chargé par les généraux - décideurs de faire la promotion n'a pas rétabli la paix en Algérie. Le FIS a toujours rejeté cette 'Concorde' car elle ignorait la nature politique de la crise et ne visait qu'à absoudre les généraux et

leurs alliés des crimes dont ils se sont rendus coupables³⁸ ».

En conclusion, il apparaît clairement que les seuls bénéficiaires de la loi sur la Concorde civile sont les membres de l'AIS et de la LIDD. Les responsables politiques de l'ex-FIS n'ont pas profité de la politique de réconciliation: A. Hachani, n° 3 du FIS, a été assassiné; A. Madani et A. Belhadj demeurent toujours en résidence surveillée; et T. Ibrahimi, candidat indépendant, n'a pu obtenir l'agrément de son parti, le Wafa. Son bras militaire vaincu, divisé en plusieurs courants, son leadership neutralisé, le FIS est très affaibli. L'armée est en position de force, mais elle s'est privée dans le même temps d'un interlocuteur reconnu pour un dialogue politique incontournable à court ou moyen terme.

³⁷Le CCFIS a été constitué le 5 octobre 1997 et est présidé par Ahmed Zaoui. Il constitue un courant rival de Rabah Kébir et plus radical que l'IEFE. Les objectifs du CCFIS sont : regrouper les membres et sympathisants du FIS a l'étranger ; soutenir la résistance populaire à l'intérieur du pays; œuvrer à l'élaboration du projet islamique de société...: « en ce qui concerne la trêve, le CCFIS constate avec regret la persistance de plusieurs indices qui confirment les mises en garde qu'il avait exprimées; le CCFIS considère que la trêve décrétée, en tant que décision militaire, relève des prérogatives des compagnies djihadiennes (groupes armés) à l'intérieur du pays. Il rappelle cependant que pareille trêve ne concrétisera aucun objectif stratégique si les conditions minimales suivantes ne sont pas réunies : donner à la trêve une dimension politique avec l'annonce en toute transparence des accords et des décisions; assurer la contribution effective des cheikhs M. Abassi et Ali Benhadi dans le négociations; permettre la constitution d'une commission indépendante pour enquêter sur les massacres etc. » Communiqué du CCFIS N° 3 30 mars 1998.

http://www.ccfis.org/dispcol.asp?art=26&HiddenPage=3.

³⁸ Communiqué du CCFIS N° 19, 5 juillet 2000, http://www.ccfis.org/dispcol.asp?art=14&HiddenPage=1.

IV. LA STRATEGIE DE L'ARMEE : VICTOIRE MILITAIRE, IMPASSE POLITIQUE

Bien qu'elle soit parvenue à prendre le dessus sur les maquisards islamistes, l'armée algérienne demeure dans une impasse politique. Après avoir éliminé le FIS sur le plan politique et détruit les islamistes du couple FIS-AIS³⁹ sur le plan militaire, l'armée est maintenant à court de moyens et d'idées pour mettre un terme à la violence persistante. D'abord dépassée par l'ampleur de la contestation populaire face à l'interdiction du FIS en 1992, les dirigeants militaires ont bien tenté, une fois l'avantage militaire repris, d'obtenir un « accord » avec le leader du FIS, Abassi Madani. Cet accord a ensuite été accepté par l'AIS en 1997 plus ou moins dans les mêmes termes et correspond à l'esprit de la loi sur la Concorde civile en avril 1999. C'est dire que dès 1995 l'armée avait défini ses conditions et qu'elle n'en a pas changé depuis lors.

En mai 1995, des négociations directes ont lieu entre la Présidence et A. Madani. Le régime proposait le désarmement et l'amnistie des combattants et le retour sur la scène politique du FIS sous un autre nom. Elles échouent du fait du refus du responsable du FIS de faire 'un appel à la cessation des actes de violence', Ce refus était

³⁹ Les dirigeants de l'ex-FIS ont sans doute sous estimé la capacité de l'armée à s'adapter aux conflits et surtout à moderniser ses unités de combats afin de les rendre plus performantes. On peut formuler l'hypothèse que la perception négative que les islamistes portaient sur l'armée (corrompue, inefficace etc.) les a empêchés d'imaginer que l'armée pouvait se transformer au cours de la décennie.

⁴⁰ Il était demandé à Abassi Madani de : « 1) Que luimême lance un appel à la cessation des actes de violence. Cela serait suivi de la libération de tous les dirigeants du parti dissous qui accepteraient d'adhérer à cette solution;

- 2) Une fois cette phase accomplie, un délai serait accordé aux éléments des groupes armés pour déposer les armes.
- 3) Une fois cette deuxième phase parachevée, les dirigeants du parti dissous pourraient revenir à l'activité politique à travers une formation ayant une nouvelle dénomination.
- 4) Dans le cadre de la réconciliation nationale à consolider, les éléments qui se sont impliqués dans la violence feraient l'objet des dispositions légales de *rahma* (clémence) et d'une graduelle de clémence ».

En réponse à cette proposition de la présidence, A. Madani demande à réunir d'autres responsables du FIS et émet des motivé sans doute par sa conviction que l'AIS remporterait militairement la guerre ou que l'armée ne résisterait pas à un conflit de longue durée. Madani escomptait probablement que désertions massives d'appelés, associée l'incompétence des dirigeants militaires en matière de lutte anti-guérilla provoquerait la défaite de l'armée. Cette attente se retrouve en 1995 dans les nombreux communiqués des islamistes qui appellent les jeunes recrues à déserter pour rejoindre les maquis. Ainsi en 1995, les dirigeants militaires ne sont pas en mesure d'imposer leur vision de sortie de la guerre qui les oppose aux islamistes. De plus ils perçoivent dans la formation « d'une plate forme politique » à Sant'Egidio⁴¹ une ingérence étrangère susceptible de les affaiblir davantage. Incapable de parvenir à accord avec les dirigeants du FIS, l'armée va entreprendre des négociations avec les dirigeants de l'AIS, mais pour cela elle va d'abord s'efforcer de reconquérir le terrain perdu afin de pouvoir « négocier » en position de force.

A. ERADIQUER ET "TERRORISER LE TERRORISTE"

Entre 1994 et 1997, le régime va appliquer sa politique sécuritaire fondée sur le slogan : « Terroriser le terroriste ». Comme le souligne un militaire en exil : « La liquidation clandestine a donc été décidée pour de nombreux suspects. Puis, lorsque les terroristes ont commencé à égorger des jeunes appelés, la répression est passée à un stade supérieur. Par peur des désertions, la hiérarchie a décidé de rendre coup pour coup. C'est alors que les exactions sont devenues systématiques: ratissage d'un quartier dès qu'un attentat était perpétré, exécution sommaire de trois, quatre ou

contre-propositions, parmi lesquelles : «1) Mettre l'institution de l'ANP à l'abri des affaires politiques; 2) Non recours à la force comme moyen de demeurer au pouvoir ou d'y parvenir et droit du peuple à défendre son choix par les voies légitimes; 3) Compenser toutes les victimes et sinistrés de la crise etc.. ». Les négociations cessent en juin 1995. Voir *La Tribune*, Alger, 12 juillet 1995.

⁴¹ En novembre 1994, une première réunion de représentants du FLN, du FIS et du FFS, ainsi que d'autres personnalités, s'est tenue a Rome, sous l'égide de la communauté catholique de Sant'Egidio. En janvier 1995, les principaux partis de l'opposition se réunissent à nouveau et établissent une « Plate-forme pour une solution politique et pacifique à la crise algérienne ». Voir http://www.algeria-watch.de/farticle/docu/platform.htm.

cinq jeunes pris au hasard... ». 42 La stratégie de terreur de l'armée se fonde sur le constat que l'armée algérienne ne fait plus assez peur: les islamistes la défient et la population ne la craint plus. Aussi elle lance une politique de répression massive qui se traduit par des violations systématiques des droits de l'homme.

Afin de « faire changer la peur de camp » ⁴³ l'armée va recourir à l'armement des civils. Le recours à l'autodéfense afin de protéger les villages mais aussi de lutter contre les maquis islamistes contraint une partie de la population à choisir son camp et par là-même à s'exposer à des représailles du camp islamiste. La formation de groupes de légitime défense et de brigades de défense communales s'accompagne d'une dérive de ces milices à l'encontre des civils suspectés de sympathie voire d'appartenance à la mouvance islamiste. Les milices sont vite accusées de violenter, racketter voire assassiner des civils puis d'en faire retomber la responsabilité sur les groupes armés islamistes. ⁴⁴

En 1997, les effets de la militarisation de la société sont évidents : les groupes islamistes armés perdent le contrôle de nombreux espaces et doivent se replier dans les massifs montagneux perdant une partie de leur capacité de nuisance. Et les massacres de civils provoquent à nouveau ce que les dirigeants de l'armée recherchaient : le sentiment de respect fondé sur la crainte. Grâce à la violation systématique des droits de l'homme par l'armée, sa politique de terrorisation des populations suspectées de sympathies islamistes et sa stratégie d'abandon des civils à des massacres perpétrés par des groupes armés, l'armée arrive à ses fins : le bras armé du FIS, l'AIS, accepte les négociations⁴⁵.

⁴² Le Monde, Paris, 16 septembre 1994.

Un axe durable se met en place entre Madani Mezrag et l'ANP. Il reste à l'armée à éliminer ceux qui au sein des islamistes de l'ex-FIS s'opposent à cette politique, et elle cherchera à le faire en divisant le plus possible la mouvance islamiste.

B. DIVISER LES ISLAMISTES

La trêve unilatérale adoptée par l'AIS oblige les chefs politiques de l'ex-FIS à se repositionner. En juillet 1997, A. Madani cautionne la trêve et obtient en contrepartie libération une conditionnelle qu'il perd après avoir lancé un appel - au lendemain de massacres de civils - à un engagement plus ferme de la communauté internationale en Algérie. De même Abdelkader Hachani, en détention préventive depuis le 22 janvier 1992, recouvre sa liberté mais à l'instar de Madani est peu après remis en détention à la suite de propos tenus à la presse. En fait c'est sur Rabah Kébir, président de l'IEFE, que va reposer la stratégie de l'armée de légitimation politique de la trêve. Entre 1997 et 1999, l'armée va s'efforcer de renforcer l'axe Madani Mezrag-Rabah Kébir dans l'espoir de parvenir à une solution. Cette politique suscite les critiques du CCFIS et de A. Hachani qui estiment que l'armée ne cherche qu'à diviser les islamistes pour imposer sa solution sécuritaire. Le cautionnement de la loi sur la Concorde civile par Kébir provoque de l'amertume chez Hachani qui voient là une « trahison » de la « cause ». Ainsi lors d'une interview Abdelkader Hachani, précisait à propos de R. Kébir :« Celui que vous citez n'incarne pas la ligne politique à laquelle je crois et pour laquelle je milite. S'agissant de réconciliation nationale, je milite personnellement depuis ma sortie de prison pour ramener la paix et évacuer la violence de façon globale et définitive de notre pays, en préservant la dignité et les convictions de toutes les parties. La résolution du phénomène de la violence restera cependant tributaire d'une ouverture politique réelle qui

l'occasion de nuire à l'Algérie et aux Algériens...l'émir de l'AIS ordonne à tous les chefs des compagnies combattantes sous son commandement d'arrêter les opérations de combat à partir de la date du 1 octobre et appelle les autres groupes attachés aux intérêts de la religion et de la nation à se rallier à cet appel afin de dévoiler l'ennemi qui se cache derrière les abominables massacres et d'isoler les criminels résidus des extrémistes pervers du GIA et ceux qui se cachent derrière eux parmi les ennemis de l'Algérie et de la religion". Communiqué de l'AIS du 21 septembre 1997.

⁴³Ce slogan de l'armée est fondé sur le fait qu'entre 1989 et 1993, c'était les opposants aux islamistes qui vivaient dans la peur de l'instauration d'un Etat islamique.

⁴⁴ En avril 1998 des journaux algériens révèle l'existence d'un charnier de 79 personnes à Relizane, le maire ainsi qu'une douzaine de membres des patriotes sont arrêtés car soupçonnés d'être les responsables de ces tueries. Sur les exactions des milices, voir le rapport remis, en juillet 1998, par la Fédération Internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) au Comité des droits de l'homme de l'ONU, http://www.fidh.org/rapports/r263.htm.

⁴⁵ L'émir de l'AIS justifie son appel au cessez le feu : « Afin de déjouer les plans de ceux qui attendent

viendrait ponctuer un traitement juste et équitable des différents dépassements qui ont eu lieu de part et d'autre. Personnellement, je ne crois pas à l'absolution par l'amnistie et il serait utile de méditer l'expérience de l'Afrique du Sud dans le domaine »⁴⁶.

Hachani paiera son scepticisme par son assassinat. L'armée joue la carte de la neutralisation du leadership du FIS, par l'assassinat de A. Hachani, la remise en résidence surveillée de A. Madani et aussi l'isolement d'Ali Benhadj, un dirigeant du FIS.

Mais cette réconciliation par la force et la division ne pouvait aboutir. L'absence d'Ali Benhadj dans les négociations depuis la trêve explique sans doute le maintien de la violence des maquis islamistes. Plus que R. Kebir ou A. Madani, A. Belhadj semble en effet représenter pour les groupes armés islamistes une autorité incontestable. De plus la reconstruction politique des islamistes par le biais d'un nouveau parti politique à l'instar de celui du Wafa de Taleb Ibrahimi a continué à être interdite.

Le refus jusqu'à aujourd'hui par le ministre de l'intérieur de reconnaître le parti Wafa, considéré comme l'héritier du FIS, arguant du fait que la direction du parti Wafa était constituée en partie d'anciens responsables du FIS, a aigri les chefs politiques islamistes. Pour Ahmed Taleb Ibrahimi, président du Wafa: « les récentes années écoulées ont démontré que la dissolution, par voie de justice de ce mouvement politique (FIS), n'a nullement effacé sa réalité sociale et pour preuve : le pouvoir a négocié avec la Direction politique du FIS en prison...Faut-il tuer les trois millions d'Algériens qui ont voté pour le FIS ? Les priver de leurs droits civiques au mépris de la Constitution et de la loi sur la Concorde civile? »⁴⁷. Pour Mourad Dhina, porte parole du CCFIS: « Nous estimons que M. Bouteflika pourrait avoir un rôle à jouer dans une telle perspective s'il se libère de l'emprise de « la quinzaine de généraux qui gangrènent l'Algérie » et se rallie aux véritables représentants du peuple. S'il ne sent pas le courage d'une telle attitude, il ferait mieux d'en informer le peuple et de « rentrer chez lui ». 48

L'incapacité des militaires à rétablir la paix, l'impossibilité du président à faire respecter ses promesses favorisent-ils la stratégie d'usure des groupes islamistes opposés au régime tels que le GIA et le GSPC ?

C. LES ERREURS COMMISES

Après une décennie de guerre contre les islamistes de l'ex-FIS, un certain nombre de généraux algériens commencent à reconnaître les erreurs commises et à formuler d'autres solutions au conflit que celle de "l'éradication" des islamistes.

1. L'interruption du processus électoral de décembre 1991

Pour le général Attaïla, très proche du président A. Bouteflika, la première erreur politique de l'armée fut de mettre un terme au processus politique en 1991. La responsabilité politique de la guerre incombe à ceux qui, à l'instar du Général Khaled Nezzar (ancien ministre de la Défense), ont encouragé l'interruption des élections législatives: « Ceux qui ont œuvré à l'arrêt du processus électoral assument la responsabilité. Car cette opération a été à la base de la crise algérienne. S'ils m'avaient écouté à l'époque, on aurait évité la catastrophe. Je leur ai dit qu'il fallait laisser le FIS gouverner dès lors que le président dispose de toutes les prérogatives constitutionnelles pour rétablir les choses en cas de déviation, car il est difficile de porter un jugement sur un parti qui n'a pas gouverné. Un proverbe de chez nous dit : celui qui est loin de la bataille sait comment la diriger. Si on avait donné l'occasion à ce parti, le peuple l'aurait abandonné rapidement car il était porteur de beaucoup de pratiques erronées⁴⁹ ». En s'attaquant au tabou de l'interdiction du parti FIS, le général Attaïla pose pour la première fois la question fondamentale à l'origine de la guerre. Par là même il remet en cause toute la politique du régime depuis 1992 visant à « clore définitivement le dossier FIS ». La reconnaissance de cette politique « erreur » constitue un signe

⁴⁶Le Temps, Genève, 19 octobre 1999.

⁴⁷La Tribune, Alger, 23 novembre 2000.

⁴⁸ Communiqué 19 du CCFIS, 5 juillet 2000, http://www.ccfis.org/dispcol.asp?art=14&HiddenPage=1.

⁴⁹ Le Quotidien d'Oran, Oran, 26 mars 2000.

encourageant car il rompt avec l'approche éradicatrice de la question islamiste en Algérie.

Le bilan du coût politique et humain de la suppression du FIS plaide en faveur du général Attaïla. En effet l'interdiction du FIS était fondée sur la nécessité de sauver la démocratie et d'empêcher une guerre civile. Dix années plus tard, il est difficilement justifiable de défendre une telle argumentation. Le général Attaïla va même plus loin et défend une position qui est loin de faire l'unanimité parmi les algériens : une mesure d'amnistie générale: « il n'y a pas d'autres voies. Si on le fait, nous réglerons les problèmes à 90 % pour ne pas dire à 100 %...ceux qui sont encore au maquis que ce soit ceux du groupe Hattab ou les autres, ont besoin de garanties que seul le président de la République est en mesure de donner. Je ne pense pas qu'un élément armé puisse prendre des risques s'il n'a pas de garanties concrètes et réalistes qui lui permettent de se réinsérer dans la société...le danger est toujours là, il est quotidien. La trêve a été gelée car elle n'a touché que l'AIS. La trêve doit être générale et l'amnistie doit être générale et juste »50.

Ainsi le général Benyellès dans une libre opinion écrite à propos de Bouteflika : «Mais c'est sur la question de la paix dont il avait fait la priorité de ses priorités que Bouteflika était attendu. Il en avait parlé avec tellement de verve qu'il avait fini par convaincre la population qu'il était non seulement déterminé à réaliser cet objectif, mais qu'il avait les moyens et un plan précis pour y parvenir. C'est ce que sa démarche pour la paix laisse supposer...On s'apercevra bientôt que cette 'démarche' n'était qu'un slogan destiné à emballer les dispositions à caractère juridique et policier arrêtées depuis longtemps...Il fallait être d'une grande naïveté pour croire que Bouteflika avait été porté au pouvoir pour changer l'ordre établi » et de à l'organisation conclure « d'une élection présidentielle véritable »⁵¹.

2. Sant'Egidio: une initiative manquée

En 1995 une réunion se tient en novembre 1994 entre le représentant du FLN, du FIS et du FFS, ainsi que d'autres personnalités, à Rome, sous la houlette de la communauté catholique de

Sant'Egidio, dans le but de réfléchir aux options de paix. En janvier 1995, les principaux partis de l'opposition se réunissent à nouveau et établissent une « Plate-forme pour une solution politique et pacifique à la crise algérienne ». Mais le haut commandement de l'armée rejette violemment l'initiative. En position de faiblesse sur le plan militaire par rapport aux islamistes, il la perçoit comme une menace de marginalisation. Pour la contrer, il organise une élection présidentielle le 16 novembre, puis des élections législatives et municipales en 1997, destinées à démontrer que le FIS n'est plus l'acteur central de la scène politique. En 1995, l'élection de Liamine Zéroual entretient l'illusion auprès de la communauté internationale d'une paix possible et d'une violence islamiste réduite à du « terrorisme résiduel ». L'illusion dure jusqu'en 1997 où des massacres de civils révèlent à la communauté internationale le drame algérien.

L'initiative de Sant'Egidio était trop précoce? On peut le supposer. En effet en 1994-1995, l'armée est dans une situation militaire qui ne lui permet pas d'envisager des négociations car elle est militairement menacée⁵². A cette période, la perception dominante était celle d'un effondrement du régime. Les groupes armés étaient « aux portes du pouvoir ». L'acceptation de l'initiative de Sant'Egidio par l'armée durant cette période aurait été interprétée comme une capitulation face à la « barbarie islamiste ». Il lui fallait tout d'abord reprendre le contrôle militaire de la situation et surtout insuffler un sentiment de respect et de crainte à son adversaire qui, au cours de cette période, était convaincu que la victoire était proche.

3. Une élection présidentielle verrouillée en 1999

Malgré sa supériorité militaire, l'état major ne pouvait pas prendre le risque d'une élection présidentielle libre et transparente en avril 1999 et donc le risque d'une victoire islamiste. Au sein de l'armée, l'équilibre entre les « éradicateurs » et les « réconciliateurs » reste fragile. La crainte qu'un candidat représentant les islamistes arrive en tête constitue toujours une «menace stratégique » pour tous ceux qui ont encouragé l'interruption du processus électoral en janvier 1992. L'ANP a été traumatisée par la capacité des islamistes de l'ex-

 $^{^{50}}$ Ibid.

⁵¹ Le Matin, Alger, 17 septembre 2000.

⁵² Voir infra N° 31.

FIS à exploiter politiquement la libéralisation du système entre 1989 et 1991. La perspective de l'instauration d'un Etat islamique par les « urnes » et la crainte de devenir les boucs émissaires ont motivé, en partie, l'attitude radicale des militaires envers les islamistes de l'ex-FIS. Toute la littérature produite par des généraux à la retraite au cours de la décennie rappelle ce sentiment de peur au lendemain de la victoire du FIS en 1991. La violence des propos contre le Président Chadli Bendjedid par les responsables militaires de cette décennie s'explique par la frayeur qu'a occasionné « l'expérimentation hasardeuse » de l'ouverture du système politique. Ainsi entre l'inconfort du risque politique et l'assurance d'une « victoire » contre les groupes armés islamistes, les dirigeants militaires trouvent leur intérêt à maintenir une logique sécuritaire.

En 1999, le candidat de la réconciliation aurait probablement été Ahmed Taleb Ibrahimi. représentant le courant islamo-nationaliste. Mais le faire élire eût été pour l'armée prendre le risque de déclencher l'union sacrée de toutes les organisations armées viscéralement opposées aux islamistes. En somme les « vainqueurs » de la lutte anti-islamiste (groupes de légitime défense, brigades d'autodéfense, unités spéciales de lutte anti-terroriste etc.) unis dans la haine des islamistes (politiques, armés, sympathisants) auraient pu entreprendre une véritable politique de terre brûlée par inquiétude pour avenir, mais aussi par refus de « capitulation politique » devant les islamistes sans « capitulation militaire ». Or ces organisations paramilitaires occupent le terrain, appliquent leurs lois dans les petites villes et villages, rackettent et assassinent ceux qui ne les approuvent pas.⁵³

D. L'INTERET DE L'ARMEE DE RESTER DANS UNE LOGIQUE DE GUERRE

A vrai dire le refus d'une réelle démocratisation du système s'explique en partie, du point de vue de l'armée, par l'immaturité de la classe politique algérienne. Les dérives du FLN au cours de la décennie quatre vingt, son incapacité à évaluer les mutations politiques des Algériens et son incompétence à gérer l'ouverture politique entre 1989-91 (le choix du scrutin électoral lors des

élections législatives de décembre majoritaire à deux tours à défaut d'un scrutin à la proportionnelle), l'ont amplement démontré. L'incompétence du FLN et l'infantilisme du FIS ont laissé des traces auprès des décideurs militaires. Cette absence d'interlocuteur politique explique en partie les craintes de l'armée quant à l'instauration d'un pouvoir civil démocratique. L'armée ne dispose pas à l'instar du Mexique d'un Parti Révolutionnaire Institutionnel ou de la Turquie d'un Conseil de la Sécurité de la Nation susceptibles de réguler le jeu politique. Par conséquent elle est vouée à affaiblir des partis politiques (FFS, FIS) susceptibles de jouer un rôle politique par absence de mécanisme de contrôle ou de parti représentant directement l'armée. Or l'armée a besoin de garanties politiques. Et la Constitution est loin d'être vénérée: chaque président souhaite créer la sienne et les ministres de l'intérieur n'hésitent pas à transgresser ses lois. En 1989, le ministre de l'intérieur reconnaît la légalité du FIS en dépit de son inconstitutionnalité; en 2001, l'actuel ministre de l'intérieur ne reconnaît pas le parti Wafa en dépit de sa conformité avec la Constitution! Comme le précisait le ministre de l'intérieur Zehrouni lors de son refus de légaliser le parti de Taleb Ibrahimi : « il ne sera pas celui qui signe le retour du parti banni ».

Le maintien de l'affrontement armé convient davantage au régime que l'affrontement politique. La décennie quatre vingt dix confirme que le conflit militaire contre les islamistes a, contrairement aux hypothèses catastrophistes, renforcé ses appareils sécuritaires et facilité la neutralisation du champ politique.

Il convient de ne pas négliger la rente financière que procure la violence aux chefs de l'armée. Le profit de la guerre civile pour un petit cercle du pouvoir militaire est réel et la lutte contre les islamistes est un paravent nécessaire aux détournements des fonds publics et l'accaparement de nouvelles ressources. La guerre civile ne fait pas que des malheureux, bien au contraire elle constitue une opportunité de redistribuer les richesses de l'Algérie en l'absence de contrôle. La libéralisation de l'Algérie en pleine guerre civile permet ainsi de se constituer un lucratif secteur

⁵³Voir infra N° 39.

aux 27 000 sociétés d'import-export⁵⁴. De même la privatisation des 17 holdings représentant les entreprises nationales constitue un enjeu de taille dans la redistribution du pouvoir économique et financier en Algérie. Le contrôle du taux de change représente aussi un des éléments les plus rapides d'accumulation de richesses. La spéculation sur la monnaie au marché noir représente depuis la période de Chadli Bendjedid un des moyens d'ascension rapide. Enfin contrairement aux préjugés, le secteur pétrolier ne représente pas le secteur le plus soumis à la corruption : sans doute parce que la rente pétrolière et la seule branche financière qui permet au régime de se maintenir. Mais il est vrai que l'ouverture de ce secteur en 1991 aux compagnies internationales est en pleine et plus de vingt compagnies croissance internationales sont présentes dans le Sahara algérien et aurait investi depuis 1991, 15 milliards de dollars environ. Les revenus issus de la rente pétrolière (importation alimentaire. pharmaceutique, semi-industriel etc...) expliquent en partie l'intérêt de certains dirigeants de maintenir une logique de guerre, elle constitue le meilleur paravent aux activités illicites.

Enfin, l'attitude ambiguë des décideurs militaires s'explique aussi par la crainte des accusations des organisations internationales de violation des droits et la crainte que la libéralisation politique ouvre des possibilités de procès des responsables militaires. Les généraux qui ont géré la décennie quatre vingt dix et dont certains sont aujourd'hui nommément cités par Amnesty International. L'impact en Algérie de l'affaire Pinochet ne doit pas être sous-estimé et la crainte que la présidence de Bouteflika ne se transforme en procès de la décennie quatre vingt dix, à l'instar des propos du général Attaïla, est sérieuse. Elle explique sans doute le raidissement de l'Etat major vis à vis des initiatives prises par le président sur le plan militaire⁵⁵ politique et En somme l'autonomisation recherchée par le Président est soutenue par une partie de l'état major mais suscite les craintes de ceux qui ont du gérer «la sale guerre » contre les islamistes. Cette situation est qualifiée par Saïd Sadi, président du RCD et membre du gouvernement, de «spasmes d'une fin de régime »⁵⁶.

⁵⁴ Talahite F. "La corruption: le prix de la contre-réforme," *Libre Algérie*, Alger, 9-22 Novembre 1998.

⁵⁵La démission du Premier ministre A. Benbitour remplacé par un ami du président, Benflis ainsi que les nominations au sein du commandement de l'armée entre autres.

⁵⁶Le Soir, Bruxelles, 12 février 2001.

V. LA TRANSFORMATION DU MOUVEMENT ISLAMISTE DEPUIS 1988

Les dirigeants de l'ex-FIS n'hésitent pas à le dire : La guerre leur a été fatale et paradoxalement leur espoir réside dans une démocratisation du système politique récusée auparavant, seule possibilité pour eux de pouvoir à nouveau exprimer leurs idéaux.

A. DU FIS AU PARTI WAFA: UNE POSSIBLE REINTEGRATION DES ISLAMISTES DANS LE CHAMP POLITIQUE

La crainte évoquée au début de la décennie quatre vingt dix du risque d'un Etat islamique sous la bannière du FIS ne semble plus d'actualité : «L'état, soulignait Redha Malek, a une forme, celle de la république, il est impensable de la modifier. Pas question de transformer l'Algérie en émirat, en sultanat quelconque. Pour qu'on puisse avancer, il faut condamner le terrorisme. Ces gens du FIS ne l'acceptent pas encore »57. En janvier 2000, les islamistes de l'IEFE soulignent qu'ils sont pour l'exclusion d'une amnistie pour «ceux qui refusent et choisissent de continuer l'action armée »⁵⁸. En somme, ils trouvent légitime que l'ANP combatte ceux qui refusent la loi sur la Concorde civile. La reconnaissance explicite de l'échec de la stratégie de violence, tant par l'AIS que par l'IEFE, a constitué la base pour élaborer une nouvelle politique dont la finalité est la réhabilitation d'un parti islamiste, soucieux de respecter la légalité et la pluralité politique de l'Algérie⁵⁹. Le document publié par l'IEFE, en mai 1997, intitulé : « Pour une stratégie de sortie de crise en Algérie » illustre bien la nouvelle approche des islamistes de l'ex-FIS qui mettent en avant «l'issue politique » comme «l'unique et la meilleure solution au conflit ». Les islamistes de l'ex-FIS ont commencé leur mutation politique : La condamnation du GIA, le soutien à la candidature d'Ahmed Taleb Ibrahimi aux élections présidentielles démontrent les concessions des dirigeants en exil de l'ex-FIS au regard des prétentions du parti durant sa période infantile (1989-91). Les représentants de l'IEFE ne réclament plus l'instauration d'un Etat islamique. Ils semblent avoir pris conscience que le radicalisme dont ils étaient porteurs leur a été fatal.

Le parti Wafa est vraisemblablement à même de représenter ces mutations politiques des islamistes de l'ex-FIS, de faciliter leur socialisation dans un espace politique reconfiguré au cours de la guerre civile⁶⁰ et de constituer le débouché politique des islamistes de l'ex-FIS soucieux de réintégrer le champ politique. Cette nécessité d'un retour sur la scène politique d'un parti populaire islamiste s'explique par l'échec des partis islamistes modérés de Mahfoudh Nahnah (Mouvement de la société pour la paix) et A. Djabballah (Mouvement de la Réforme nationale) à capter cet électorat. L'entrisme politique de ces formations les obligent à beaucoup de modération, en particulier pour le MSP. Comme le soulignait A. Djaballah le 9 mars 1999 à la télévision : «c'est précisément la quête de hauts postes qui a empêché notre mouvement d'aller de l'avant et qui, en revanche, a produit la dissension et les clivages ».

B. LES MAQUIS: UNE VIOLENCE PERSISTANTE

L'année 2000 a confirmé qu'il existait bel et bien une guérilla islamiste en dehors de l'AIS. Les groupes du GIA et du GSPC n'ont eu de cesse de provoquer des actions militaires contre les forces de sécurité provoquant, selon le MAOL, la perte de 607 militaires et 113 supplétifs. Les groupes de Hassan Hattab et Antar Zouabri sont radicalement opposés à la politique de la Concorde civile. Approchés récemment par un général proche du président A. Bouteflika, le général Attaïla, ils auraient réitéré leur refus de suivre le chemin de

⁵⁷L'Humanité, n° 295, 1995.

⁵⁸ Communiqué de l'IEFE, 13 janvier 2000, http://www.algeria-watch.de/farticle/ais/aiskebir2.htm.

⁵⁹ Rappelons qu'en 1991 le FIS souhaitait instaurer un Etat islamique et faisait peu de cas de la démocratie. Les propos de ses dirigeants contre les femmes, la France et la liberté politique laissaient craindre en cas de victoire l'instauration d'un régime fonde sur la vertu et susceptible à ce titre de contraindre par la force les opposants à son projet. Parti antidémocratique, le FIS a bénéficié de l'ouverture démocratique de l'Algérie, pour devenir la première force politique du pays.

⁶⁰ Le programme de T. Ibrahimi consistait a permettre aux Algériens de se « réconcilier » en « dépassant les phobies idéologiques génératrices de haine et de rancœur » ; à favoriser « une société émancipée ou la pluralité et la divertisse seront consacrées etc. ».

⁶¹ Le Monde, Paris, 5 juin 2001.

l'AIS et de bénéficier de la politique de réconciliation. ⁶² Sans être en mesure de renverser le régime, ces groupes armés (dont les effectifs sont estimés à 1500 hommes) constituent un sérieux obstacle à tout rétablissement de la paix civile en Algérie.

Quels sont les raisons du refus de ces organisations islamistes? Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer le maintien de ces groupes dans la violence mais les deux principaux semblent être l'isolement géographique et politique de ses Réfugiés dans des combattants. montagneux, ses combattants ont progressivement perdu le contact avec les évolutions politiques, sociales et culturelles de l'Algérie au cours de cette décennie. A l'instar du Sentier Lumineux au Pérou durant la décennie quatre vingt, ils vivent dans un univers politique hermétique à toute relation. Cet isolement constitue sur le plan militaire un atout considérable car il empêche les infiltrations des services algériens et les trahisons, mais il constitue un véritable obstacle à des négociations. Militairement cette guérilla est susceptible de se maintenir de très nombreuses années car ses objectifs sont limités: elle n'ambitionne pas d'occuper une ville ou de terroriser la capitale - ce qui l'exposerait à de lourdes pertes - mais plutôt de mener une guerre d'usure contre les forces de sécurité. Eclatée en une multitude de groupes armés, cette guérilla ne permet pas à l'armée algérienne de « frapper son noyau dur » car il n'existe pas. La force de ces groupes armés tient justement dans leur fluidité et leur capacité à se maintenir dans des zones géographiques reculées.

Le deuxième facteur qui explique le maintien de cette guérilla est sa capacité à accumuler des richesses grâce à la violence. L'impôt que les maquisards prélèvent sur les populations locales permet certes l'entretien des groupes armés mais il aussi l'accumulation de richesses personnelles. Toutefois il serait erroné de conclure que ces groupes combattent seulement pour l'argent. La motivation principale de cette guérilla demeure la volonté d'instaurer un Etat islamique par le djihad. Ils demeurent convaincus que la guerre d'usure qu'ils mènent contre les forces de sécurité portera ses fruits à long terme. Bien que peu nombreux, ils bénéficient d'un réservoir de jeunes gens susceptibles de les rejoindre. La «professionnalisation » du GSPC, responsables de la plupart des attaques contre les forces de sécurité depuis deux ans, démontre la volonté de ses combattants de s'installer dans une guerre de longue durée.

Le maintien de cette guérilla entretient le courant «éradicateur» au sein de l'armée, et par conséquent discrédite la politique de la Concorde civile et marginalise l'AIS. Cette dernière, convaincue que l'armée algérienne est incapable de venir à bout du GIA, a proposé en janvier 2001 son aide aux militaires : « En ce qui concerne la lutte contre le GIA ou les autres organisations qui commettent les massacres, souligne Ahmed Benaïcha, nous avons dit que ni la stratégie, ni la méthode de lutte ne sont à la portée des armées classiques, nous, nous avons les moyens, les méthodes et la stratégie pour venir à bout de ces groupes mobiles ». 63 L'émir de l'Ouest de l'AIS propose en fait à l'armée d'intégrer ses maquisards islamistes afin de combattre le GIA. Il reste aux généraux de l'état-major d'évaluer le risque de venir à bout du GIA en faisant cohabiter les troupes régulières de l'armée avec les anciens maquisards de l'AIS! A cette crainte s'ajoute un argument plus cynique consistant à montrer l'intérêt du maintien d'une guérilla de « faible intensité » dans un pays à l'économie ravagée par la corruption.

La légalisation du parti Wafa et l'intégration des maquisards de l'AIS constitueraient une option sérieuse pour réduire la violence du GIA et du GSPD. Toutefois un appel lancé par A. Benhadj aux islamistes armés serait encore plus efficace. Ce dernier -s'il est toujours vivant- constitue l'homme le plus influent sur les groupes armés radicaux. Son impact serait considérable. Il reste à obtenir le moyen politique d'un tel geste. On peut considérer que la reconnaissance du parti Wafa, la libération des prisonniers et l'ouverture d'un processus démocratique permettrait a Ali Benhadj de jouer, enfin, un rôle important dans la sortie de guerre de l'Algérie.

⁶² Le Matin, Alger, 2 avril 2000.

⁶³ AFP, février 2001,

VI. CONCLUSIONS ET OPTIONS POLITIQUES POUR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'échec de la Concorde civile est patent : la paix civile n'est pas revenue en Algérie. Elu sur un programme de paix et plébiscité pour réconcilier les Algériens, le président Bouteflika demeure incapable de modifier l'attitude de l'armée et par la même devient l'objet de critiques de tous ceux qui avaient espéré en sa politique. Récemment le président a fait savoir qu'il envisageait d'élargir la Concorde civile en Concorde nationale. Quel impact réel pourra avoir cette évolution, alors que la Concorde civile est un échec? Le diagnostic fait par A. Bouteflika pour parvenir à la paix était le bon, mais il lui reste à trouver les moyens politiques de parvenir à appliquer le remède.

Ce remède ne peut être appliqué que si les militaires engagent un véritable dialogue avec les islamistes et les laissent jouer un rôle sur la scène politique.

A. ŒUVRER A LA REPRISE DU DIALOGUE

Les deux premiers gestes nécessaires à la construction de la confiance entre les islamistes et le pouvoir seraient d'abord de légaliser un véritable parti politique qui puisse canaliser les revendications islamistes. Reconnaître le parti Wafa d'Ahmed Taleb Ibrahimi, interdit sans raison juridique par le ministre de l'Intérieur, favoriserait un regroupement politique de toutes les tendances islamistes dans le cadre d'un parti soumis à la constitution.

Ensuite, il faut encourager le pouvoir à libérer A. Madani et A. Benhadj et à leur demander de lancer un appel national à un cessez-le-feu à tous les Islamistes armés qui n'ont pas encore déposé les armes. En échange d'un tel geste, le régime doit s'engager à entamer un dialogue national public et transparent qui établirait un agenda électoral qui viserait à la définition d'un véritable projet démocratique pour l'Algérie dans lequel toutes les expressions politiques seraient associées. Le dialogue permettrait également d'établir un calendrier électoral pour la tenue de nouvelles

élections communales, législatives et présidentielles.

Une Commission Vérité et Réconciliation doit être mise sur pied avec la participation de tous les acteurs politiques et sociaux. Cette commission doit être dotée d'une indépendance totale ainsi que de la capacité d'identifier les coupables publiquement. De plus, son mandat doit lui permettre de convoquer tous les protagonistes.

En échange les mouvements islamistes doivent s'engager à appeler à un cessez le feu immédiat, à combattre la violence résiduelle des maquis irréductibles et à respecter et soutenir les règles démocratiques.

B. DES SANCTIONS ECONOMIQUES OU UNE CONDITIONNALITE FINANCIERE?

Comment amener l'ANP à sortir de sa logique sécuritaire envers les islamistes ? Plusieurs modes d'action ont été évoquées au cours de la décennie afin de « contraindre » l'ANP à modifier sa politique envers les islamistes de l'ex-FIS.

Des sanctions économiques sont-elles possibles ? L'évaluation de l'impact des embargos à Cuba, en Libye, en Irak démontre les effets ravageurs des sanctions économiques sur les populations. Un embargo sur l'Algérie entraînerait la société algérienne dans une paupérisation dont l'effet immédiat serait vraisemblablement un regain de violence. De plus, les embargos provoquent des flux migratoires immenses vers l'Europe et les pays du Maghreb. Il est peu probable que les gouvernements européens soient prêts à prendre ce risque, la question de l'immigration représentant une question des plus sensibles pour leur électorat. Enfin, l'Algérie demeure un des principaux fournisseurs de gaz en Europe et il serait surréaliste de concevoir que l'Europe puisse se priver de cette énergie non polluante.

La conditionnalité de l'aide financière en 1994, période au cours de laquelle l'Algérie s'engage avec le FMI pour mettre en place un plan d'ajustement structurel a été aussi évoquée. Mais une telle option est difficile à mettre en pratique en Algérie. L'Algérie est un pays pétrolier doté de ressources énergétiques considérables qui le mettent à l'abri de toutes pressions financières extérieures ou du moins à l'abri de toute

dépendance d'aides financières extérieures. De plus, l'Algérie est un Etat très largement endetté (bien que la dette pour l'an 2001 soit passée de 31 milliards de dollars à 25 grâce à la hausse des cours du pétrole) et toute conditionnalité de l'aide financière se traduirait, en cas de faillite financière de l'état algérien, par une pénalité des pays créanciers. Dans la réalité, la conditionnalité de l'aide financière serait tout simplement sans effet sur la décision politique des militaires tant les revenus issus de la vente des hydrocarbures leur assurent une rente plus que confortable.

En effet sur le plan interne le régime est dans une situation de force qui lui permet de suivre son propre agenda comme l'illustre la décennie quatre vingt dix. L'ANP demeure en dépit de « ses luttes de clan » une institution solide dirigée par des généraux dont la menace d'un renversement par des jeunes officiers ne semble, à court terme, pas crédible. Sur le plan financier, l'ANP dispose de revenus à la hausse des cours du baril de pétrole qui mettent à l'abri le gouvernement d'une crise financière à l'instar de celle de 1993. Sur le plan politique, à l'exception des relations ambivalentes avec le Président, l'ANP dispose d'un champ politique aseptisé où les partis ont, depuis les élections législatives de 1997, intégré le fait que les dirigeants militaires demeuraient les vrais forces politiques. Enfin sur le plan sécuritaire, les groupes armés islamistes, bien que toujours présents en dépit de la lutte anti-guérilla ne constituent plus une menace pour le régime.

De plus, les Etats européens craignent que le terrorisme ne soit la contrepartie de leur ingérence dans les affaires algériennes. Par exemple, on peut faire l'hypothèse que les actes terroristes commis à Paris en 1995 étaient un signal d'alarme donné au gouvernement français en représailles de sa volonté trop affichée de faire pression sur le gouvernement algérien

C. UNE ACTION CONCRETE AMERICAINE ET EUROPEENNE

Il est par conséquent urgent que la pression sur le régime soit effectuée de manière conjointe par le gouvernement américain et par les institutions européennes. A l'occasion de la visite du président Bouteflika à Washington les 12 et 13 juillet 2001, il faut l'encourager à libéraliser l'activité politique, à améliorer la situation des droits de l'homme ainsi

que de légaliser le parti Wafa. Un tel encouragement ne doit pas pour autant être lié aux négociations sur une coopération diplomatique et sécuritaire dans les dossiers du Sahara occidental et du processus de paix au Proche-Orient.

Il est urgent que l'Europe fasse rupture avec son attitude passive et fasse preuve d'imagination. Les institutions européennes ont plusieurs moyens de pression sur la situation en Algérie. Premièrement, des pressions multilatérales dans le cadre du processus de Barcelone peuvent avoir un effet politique. L'Union européenne doit faire pression sur les gouvernements signataires de la Charte de Barcelone pour poursuivre les négociations et conclure un accord de partenariat basé sur cette Charte. A travers cet accord, il sera possible d'exiger du gouvernement algérien d'établir des lois et pratiques commerciales claires et de créer plus de transparence dans la gestion économique, et de respecter des critères de stabilité politique.

Deuxièmement, les institutions européennes peuvent des collectives faire déclarations dénonçant et condamnant sans ambiguïté les récentes violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité algériennes. Troisièmement, sur la question de la justice et de la lutte contre l'impunité, plusieurs actions peuvent entreprises: d'abord l'initiative parlementaires verts de proposer une commission d'enquête euro-algérienne à Göteborg sur les événements actuels doit être soutenue. Ensuite, il est nécessaire que le parrainage de l'introduction du cas de l'Algérie à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies par un pays soit promu. Enfin, les Etats membres peuvent encourager leurs juridictions nationales à utiliser ou étendre leur compétence universelle pour juger des violations graves de droits de l'homme commises en Algérie et à accélérer les procédures de plaintes déjà déposées.

D. GARDER L'ALGERIE SUR L'AGENDA DES MEDIAS INTERNATIONAUX

De même, les médias et les organisations de la société civile doivent faire pression sur les gouvernements européens et encourager les juridictions nationales à utiliser ou étendre leur compétence universelle pour juger des violations graves de droits de l'homme commises en Algérie et à accélérer les procédures de plaintes déjà

déposées. Ils doivent se saisir des témoignages de victimes ayant subis des violations des droits de l'homme et entreprendre des poursuites contre les responsables directs des deux camps (militaires, islamistes, milices) là où se sont déroulées ces violations.

Il est particulièrement important que la crise algérienne garde une certaine visibilité dans les médias non francophones.

E. ETABLIR DES LIENS ENTRES LES ARMEES OCCIDENTALES ET L'ANP

L'ANP est une armée populaire (60% des effectifs) et l'impact de telles accusations peut aider les jeunes officiers à prendre conscience de la réprobation internationale vis à vis de la politique des généraux. L'exemple de Habib Souaïdia souligne que les jeunes officiers rechignent sans doute de plus en plus à appliquer une politique de guerre qui depuis dix ans ne parvient pas à ramener la paix.

Il est nécessaire d'encourager la jeune génération à rompre avec une logique de guerre inefficace. Il est également absolument urgent que le pouvoir mette fin à l'impunité quasi-totale qui sévit en Algérie et qu'il entame des enquêtes transparentes sur les violations des droits humains et que les responsables soient traduits en justice.

Il est capital que l'ANP soit en contact avec des structures militaires occidentales. L'arrêt total de la coopération militaire aurait indirectement un effet dévastateur sur la formation politique des cadres de l'armée qui par conséquent entretiendraient des contacts avec des pays parias (Syrie, Irak, Corée du Nord etc..) dont les « armées populaires » servent plutôt à réprimer les populations qu'à sauvegarder l'Etat.

Aussi, il serait nécessaire que l'Europe et les USA entreprennent des démarches plus fortes afin de tisser des relations avec l'ANP dans la perspective non pas d'écouler des stocks d'armes mais de dispenser un savoir politique sur l'usage de l'armée. Dans cette perspective, un rapprochement de l'ANP avec l'OTAN permettrait aux cadres algériens prendre conscience de que modernisation d'une armée suppose une société pacifiée, une économie transparente et une confiance dans les institutions de la Nation. Aussi au préjugé qui consiste à couper les liens avec l'ANP en raison de sa politique envers les islamistes, il serait préférable d'établir une réelle politique de coopération dont l'objectif à moyen terme serait de favoriser l'émergence d'une génération d'officiers dotée d'une réflexion politique à même d'éviter les erreurs politiques de cette décennie.

Ces contacts avec l'extérieur pourraient encourager l'armée à créer une instance politique représentative des intérêts de l'armée. Cette représentation des intérêts militaires pourrait canaliser les revendications de l'armée dans le domaine public et politique.

Bruxelles, 9 juillet 2001

APPENDICE A

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS.

AIS: Armée islamique du salut

ALN: Armée de libération nationale

ANP: Armée nationale populaire

CCFIS: Conseil de Coordination du Front

islamique du salut

FFS: Front des forces socialistes

FIS: Front islamique du salut

FLN: Front de libération nationale

GIA: Groupe islamique armé

GLD: Groupe de légitime défense

GSPC Groupe salafiste pour la prédication

et le combat

HCE: Haut comité d'état

IEFE: Instance exécutive du Front

islamique du salut à l'étranger

LIDD: Ligue islamiste pour la D'wa et le

Djihad

MSP: Mouvement de la société pour la paix

(HAMAS)

NAHDHA: Part de La Renaissance

OUA: Organisation de l'unité africaine

RND: Rassemblement national

démocratique

Wafa: Parti de Ahmed Taleb Ibrahimi

APPENDICE B

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

- **6 octobre 1988.** Proclamation de l'état de siège, à la suite de sanglantes émeutes, qui font plusieurs centaines de morts.
- **23 février 1989.** Adoption par référendum d'une nouvelle Constitution, qui ouvre la voie au multipartisme.
- **26 décembre 1991.** Après sa large victoire aux municipales de juin 1990, le Front islamique du salut (FIS) obtient, au premier tour des élections législatives, 188 sièges contre 15 pour le Front de libération nationale (FLN), 25 pour le Front des forces socialistes (FFS) et 3 pour les indépendants.
- **11-14 janvier 1992.** Le président Chadli Bendjedid est contraint à la démission et remplacé par un Haut Comité d'Etat (HCE) dirigé par Mohamed Boudiaf. Le second tour des élections est annulé, et le FIS ainsi privé de sa victoire.
- 9 février 1992. Instauration de l'état d'urgence.
- 4 mars 1992. Dissolution du FIS.
- **29 juin 1992.** Le président Boudiaf est assassiné. Il est remplacé par M. Ali Kafi à la tête du HCE.
- **30 janvier 1994.** Le Haut Conseil de sécurité, au sein duquel siège le chef d'état-major de l'armée, confie la « présidence de l'Etat » au général Liamine Zéroual, ministre de la défense. Celui-ci remportera l'élection présidentielle dès le premier tour, le 16 novembre 1995, avec plus de 60 % des suffrages.
- **13 janvier 1995.** Les principales formations de l'opposition, islamistes compris, signent à Rome un « contrat national » appelant notamment à l'arrêt de la violence. Le pouvoir rejette ce texte.
- **15 juillet 1997.** Libération de M. Abassi Madani, leader de l'ex-FIS, et de M. Abdelkader Hachani, numéro trois de ce parti.

- **21 septembre 1997.** L'Armée islamiste du salut (AIS) ordonne à ses troupes d'arrêter « les opérations combattantes » à partir du 1er octobre.
- 23 octobre 1997. Après avoir remporté les élections législatives de juin, le Rassemblement national démocratique (RND) de M. Zéroual obtient plus de 55 % des sièges des assemblées communales.
- **1997-1998.** Les massacres, qui rythment depuis des années l'affrontement entre l'armée et les groupes islamistes, atteignent leur apogée.
- Fin juillet-début août 1998 : Une mission de l'ONU dirigée par l'ancien président portugais Mario Soares se rend en Algérie.
- **11 septembre 1998.** M. Zéroual annonce qu'il quittera la présidence.
- **15 avril 1999.** M. Abdelaziz Bouteflika remporte l'élection présidentielle au premier tour de scrutin avec 73,8 % des suffrages, après que les six autres candidats se sont retirés, dénonçant des « *fraudes massives* ».
- **5 juillet 1999.** Le nouveau président appelle à la réconciliation nationale et manifeste sa volonté d'ouverture en graciant plusieurs milliers d'islamistes.
- **16 septembre 1999.** Référendum prévu sur la loi de « *concorde civile* » obtient l'approbation de 98.6% de l'électorat.
- **22 novembre 1999.** Abdelkader Hachani, numéro trois du ex-FIS est assassiné à Alger.
- **13 janvier 2000.** Date butoir de la « *concorde civile* » qui prévoit d'amnistier tous les islamistes non impliqués dans des crimes de sang ou de viol.
- **13-17 juin 2000.** Visite officielle du Président Bouteflika en France.

- **12 octobre 2000.** Sortie en France de « Qui a tué à Bentalha » de Nesroulah Yous accusant l'armée de complicité et de non-intervention lors d'un massacre de 400 personnes en septembre 1997.
- **8 février 2001.** Sortie en France de « La sale guerre » de Habib Souaïdia, ancien officier, faisant état de la pratique de la torture et de graves
- violations des droits de l'homme par les forces armées algériennes sur des civiles.
- **13 février 2001.** Visite officielle du Ministre français des Affaires étrangère Hubert Védrine à Alger.
- **18 avril 2001** Déclenchement des émeutes en Kabylie.

APPENDICE C

A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

L'International Crisis Group (ICG) est une organisation internationale privée dont l'objectif est d'améliorer la réponse internationale aux crises politiques et humanitaires. L'approche d'ICG est basée sur une combinaison unique d'analyse de terrain et d'activité de plaidoyer au plus haut niveau international.

Des équipes d'analystes sont envoyées dans divers pays à risque, où elles sont chargées de récolter et de recouper différentes sources d'information, d'évaluer la situation et de rédiger des rapports analytiques rigoureux contenant une série de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux.

Les membres du conseil d'administration de l'International Crisis Group - issus du monde politique, diplomatique et des milieux d'affaires - s'engagent à promouvoir les rapports d'ICG auprès de leur gouvernement. Le public peut également s'informer de ses activités auprès du site internet de l'organisation, www.crisisweb.org. Le conseil d'administration d'ICG est mené par Martii Ahtisaari, ancien Président de Finlande. Gareth Evans, Ministre australien des Affaires étrangères durant huit ans, a récemment rejoint le siège de Président et de Chef exécutif.

Le siège central de l'organisation est à Bruxelles. Des bureaux de liaison sont également installés à Washington, New York et Paris L'ICG travaille actuellement - ou envisage des projets- dans dixneuf pays ou régions en crise sur quatre continents: l'Algérie, le Burundi, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Zimbabwe en Afrique; La Birmanie/Myanmar, l'Indonésie, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan en Asie; la Bosnie-Herzegovine, l'Albanie, la Macédoine, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie en Europe; et la Colombie en Amérique latine.

L'organisation reçoit ses fonds de gouvernements, de fondations, d'entreprises et de donateurs privés. Les gouvernements suivants contribuent au travail de l'ICG: l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Chine (Taiwan), la Suède, la Suisse et le Royaume Uni. Les donateurs privés et les entreprises comprennent la Fondation Ansary la Fondation Sasakawa, la Fondation William et Flora Hewlett, la Fondation Charles Stewart Mott, Open Society Institute, le fonds Ploughshares, la Fondation Ford, la Fondation Smith Richardson et The U.S. Institute of Peace.

Juillet 2001

APPENDICE D

RAPPORTS ET BREVES NOUVELLES DE L'ICG*

AFRIQUE

ALGERIE

Algérie: La Crise de la Presse, Rapport Algérie N° 2, Rapport Afrique N° 8, 11 janvier 1999

The People's National Assembly, Rapport Algérie N° 3, Rapport Afrique N° 10, 16 février 1999

Assemblée Populaire Nationale: 18 Mois de Législature, Rapport Algérie N° 3, Rapport Afrique N° 10, 16 février 1999

Elections Présidentielles en Algérie: Les Enjeux et les Perspectives,

Rapport Algérie N° 4, Rapport Afrique N° 12, 13 avril 1999

The Algerian Crisis: Not Over Yet, Rapport Afrique N° 24, 20 octobre 2000

La Crise Algérienne n'est pas finie, Rapport Afrique N° 24, 20 octobre 2000

BURUNDI

Burundi: Internal and Regional Implications of the Suspension of Sanctions, Rapport Burundi N° 3,

Rapport Afrique N° 14, 27 avril 1999

Le Burundi Après La Suspension de L'Embargo: Aspects Internes et Regionaux, Rapport Burundi N° 3,

Rapport Afrique N° 14, 27 avril 1999

Quelles Conditions pour la reprise de la Coopération au Burundi? Rapport Burundi N° 4, 27 avril 1999

Proposals for the Resumption of Bilateral and Multilateral Cooperation, Rapport Burundi N° 4,

Rapport Afrique N° 13, 27 avril 1999

Burundian Refugees in Tanzania: The Key Factor in the Burundi Peace Process, Rapport Afrique Centrale N° 12, Rapport Afrique N° 19, 30 novembre 1999

L'Effet Mandela: Evaluation et Perspectives du Processus de Paix Burundais.

Rapport Afrique Centrale N° 13, Rapport Afrique N° 20, 18 avril 2000

The Mandela Effect: Evaluation and Perspectives of the Peace Process in Burundi.

Rapport Afrique Centrale N° 13, Rapport Afrique N° 20, 18 avril 2000

Unblocking Burundi's Peace Process: Political Parties, Political Prisoners and Freedom of the Press,

Brève nouvelle Afrique, 22 juin 2000

Burundi: Les Enjeux du Débat. Partis Politiques, Liberté de la Presse et Prisonniers Politiques,

Rapport Afrique N° 23, 12 juillet 2000

Burundi: The Issues at Stake. Political Parties, Freedom of the Press and Political Prisoners,

Rapport Afrique N° 23, 12 juillet 2000

Burundi Peace Process: Tough Challenges Ahead, Brève nouvelle Afrique, 27 août 2000

Burundi: Ni guerre ni paix, Rapport Afrique N° 25, 1 décembre 2000

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

How Kabila Lost His Way, Rapport RDC N° 3, Rapport Afrique N° 16, 21 mai 1999

 $\it Africa's$ Seven Nation War, Rapport RDC N° 4, Rapport Afrique N° 17, 21 mai 1999

The Agreement on a Cease-Fire in the Democratic Republic of Congo, Rapport RDC N° 5, Rapport Afrique N° 18,

20 août 1999

Kinshasa sous Kabila, à la veille du dialogue national, Rapport RDC N° 6, Rapport Afrique N° 19, 21 septembre 1999

Scramble for the Congo: Anatomy of an Ugly War, Rapport Afrique N° 26. 20 décembre 2000

From Kabila to Kabila: Prospects for Peace in the Congo, Rapport Afrique N° 27, 16 mars 2001

Disarmament in the Congo: Investing in Conflict Prevention, Brève Nouvelle Afrique, 12 juin 2001

RWANDA

Five Years after the Genocide: Justice in Question, Rapport Rwanda N° 1, Rapport Afrique N° 11, 7 avril 1999

Cinq Ans Après le Génocide au Rwanda: La Justice en Question, Rapport Rwanda N° 1, Rapport Afrique N° 11, 7 avril 1999

Uganda and Rwanda: Friends or Enemies? Rapport Afrique Centrale N° 14, Rapport Afrique N° 15, 4 mai 2000

Tribunal pénal international pour le Rwanda : L'urgence de juger, Rapport Afrique N° 30, 7 juin 2001

SIERRA LEONE

Sierra Leone: Time for a New Military and Political Strategy, Rapport Afrique N° 28, 11 avril 2001

ZIMBABWE

Zimbabwe: At the Crossroads, Rapport Afrique N° 22, 10 juillet 2000 **Zimbabwe:** Three Months after the Elections, Brève nouvelle Afrique, 25 septembre 2000

^{*} parus depuis janvier 1999

ASIE

BURMA/MYANMAR

Burma/Myanmar: How Strong is the Military Regime?, Rapport Asie N° 11, 21 décembre 2000

INDONESIE

East Timor Briefing, 6 octobre 1999

Indonesia's Shaky Transition, Rapport Indonésie N° 1, Rapport Asie N° 5. 10 octobre 1999

Indonesia's Crisis: Chronic but not Acute, Rapport Indonésie N° 2, Rapport Asie N° 6, 31 mai 2000

Indonesia's Maluku Crisis: The Issues, Brève nouvelle Asie, 19 juillet 2000

Indonesia: Keeping the Military Under Control, Rapport Asie N° 9, 5 septembre 2000

Aceh: Escalating Tension, Brève nouvelle Asie, 7 décembre 2000

Indonesia: Overcoming Murder and Chaos in Maluku, Rapport Asie N° 10, 19 décembre 2000

Indonesia: Impunity Versus Accountability for Gross Human Rights Violations, Rapport Asie N° 12, 2 février 2001

 $\it Indonesia:$ National Police Reform, Rapport Asie N° 13, 20 février 2001

Indonesia's Presidential Crisis, Brève nouvelle Indonésie, 21 février

Bad Debt: The Politics of Financial Reform in Indonesia, Rapport Asie N° 15, 13 mars 2001

Aceh: Why Military Force Won't Bring Lasting Peace, Rapport Asie N° 17, 12 juin 2001

Aceh: Can Autonomy Stem the Conflict?, Rapport Asie N° 18, 27 juin 2001

Communal Violence in Indonesia: Lessons from Kalimantan, Rapport Asie $N^{\circ}19, 27$ juin 2001

CAMBODGE

Back from the Brink, Rapport Cambodge N° 4, Rapport Asie N° 4, 26 janvier 1999

 $\it Cambodia: The Elusive Peace Dividend, Rapport Asie N^{\circ} 8, 11 août 2000$

ASIE CENTRALE

Central Asia: Crisis Conditions in Three States, Rapport Asie N° 7, 7 août 2000

Recent Violence in Central Asia: Causes and Consequences, Brève nouvelle Asie Centrale, 18 octobre 2000

Islamist Mobilisation and Regional Security, Rapport Asie N° 14, 1 mars 2001

Incubators of Conflict: Central Asia's Localised Poverty and Social Unrest, Rapport Asie $N^{\circ}16$, 8 juin 2001

BALKANS

ALBANIE

Albania Briefing: The Refugee Crisis, 11 mai 1999

Albania: State of the Nation, Rapport Balkans N° 87, 1 mars 2000 Albania Briefing: Albania's Local Elections, A test of Stability and Democracy, 25 août 2000

Albania: The State of the Nation 2001, Rapport Balkans 111, 25 mai 2001

BOSNIE

Breaking the Mould: Electoral Reform in Bosnia & Herzegovina, Rapport Balkans N° 56, 4 mars 1999

Republika Srpska: Poplasen, Brcko and Kosovo – Three Crises and Out? Rapport Balkans N° 62, 6 avril 1999

Why Will No-one Invest in Bosnia and Herzegovina? Rapport Balkans N° 64, 21 avril 1999

Republika Srpska in the Post-Kosovo Era: Collateral Damage and Transformation,

Rapport Balkans N° 71, 5 juillet 1999

Rule over Law: Obstacles to the Development of an Independent Judiciary in Bosnia and Herzegovina,

Rapport Balkans N° 72, 5 juillet 1999

Balkans Briefing: Stability Pact Summit, 27 juillet 1999

Preventing Minority Return in Bosnia and Herzegovina: The Anatomy of Hate and Fear,

Rapport Balkans N° 73, 2 août 1999

Is Dayton Failing? Policy Options and Perspectives Four Years After, Rapport Balkans N° 80, 28 octobre 1999

Rule of Law in Public Administration: Confusion and Discrimination in a Post Communist Bureaucracy,

Rapport Balkans N° 84, 15 décembre 1999

Denied Justice: Individuals Lost in a Legal Maze, Rapport Balkans N° 86, 23 février 2000

European Vs. Bosnian Human Rights Standards, Handbook Overview, 14 avril 2000

Reunifying Mostar: Opportunities for Progress, Rapport Balkans N° 90, 19 avril 2000

Bosnia's Municipal Elections 2000: Winners and Losers, Rapport Balkans N° 91, 28 avril 2000

Bosnia's Refugee Logjam Breaks: Is the International Community Ready? Rapport Balkans N° 95, 31 mai 2000

War Criminals in Bosnia's Republika Srpska, Rapport Balkans N° 103, 2 novembre 2000

Bosnia's novembre Elections: Dayton Stumbles, Rapport Balkans N° 104, 18 décembre 2000

Turning Strife to Advantage: A Blueprint to Integrate the Croats in Bosnia and Herzegovina,

Rapport Balkans N° 106, 15 mars 2001

No Early Exite : NATO's Continuing Challenge in Bosnia, Rapport Balkans N° 110, 22 mai 2001

KOSOVO

Unifying the Kosovar Factions: The Way Forward, Rapport Balkans N° 58, 12 mars 1999

\textit{Kosovo: The Road to Peace}, Rapport Balkans N° 59, 12 mars 1999

Kosovo Briefing: Atrocities in Kosovo Must be Stopped, 29 mars 1999

Kosovo Briefing: The Refugee Crisis, 2 avril 1999

Kosovo: Let's Learn from Bosnia, Rapport Balkans N° 66, 17 mai 1999

The New Kosovo Protectorate, Balkans report N° 69, 20 juin 1999

Kosovo Briefing: Who Will Lead the Kosovo Albanians Now? 28 juin 1999

The Policing Gap: Law and Order in the New Kosovo, Rapport Balkans N° 74, 6 août 1999

Who's Who in Kosovo, Rapport Balkans N° 76, 31 août 1999

Waiting for UNMIK: Local Administration in Kosovo, Rapport

Balkans N° 79, 18 octobre 1999

Violence in Kosovo: Who's Killing Whom? Rapport Balkans N° 78, 2 novembre 1999

Trepca: Making Sense of the Labyrinth, Rapport Balkans N° 82, 26 novembre 1999

Starting From Scratch in Kosovo: The Honeymoon is Over, Rapport Balkans N° 83, 10 décembre 1999

Kosovo Albanians in Serbian Prisons: Kosovo's Unfinished Business, Rapport Balkans N° 85, 26 janvier 2000

What Happened to the KLA?, Rapport Balkans N° 88, 3 mars 2000

Kosovo's Linchpin: Overcoming Division in Mitrovica, Rapport

Balkans N° 96, 31 mai 2000

Reality Demands: Documenting Violations of International Humanitarian Law in Kosovo 1999,

27 juin 2000

Elections in Kosovo: Moving toward Democracy? Rapport Balkans N° 97, 7 juillet 2000

Kosovo Report Card, Rapport Balkans N° 100, 28 août 2000

Reaction in Kosovo to Kostunica's Victory, Brève nouvelle Balkans, 10 octobre 2000

Religion in Kosovo, Rapport Balkans N° 105, 31 janvier 2001

MACEDOINE

Challenges and Choices for the New Government, Rapport Balkans N° 60, 29 mars 1999

Toward Destabilisation? Rapport Balkans N° 67, 21 mai 1999

Macedonia Briefing: Government Holds Together, Eyes Fixed on Upcoming Presidential Poll, 11 juin 1999

Macedonia Briefing: Update of Recent Political Developments, 14 juin 1999

Macedonia: Gearing up for Presidential Elections, Rapport Balkans N° 77, 18 octobre 1999

Macedonia's Ethnic Albanians: Bridging the Gulf, Rapport Balkans N° 98. 2 août 2000

Macedonia government expects setback in local elections, Brève nouvelle, 4 septembre 2000

The Macedonian Question: Reform or Rebellion, Rapport Balkans N° 109, 5 avril 2001

Macedonia : The Last Chance for Peace, Rapport Balkans N° 113, 20 juin 2001

MONTENEGRO

Montenegro Briefing: Milosevic to Move on Montenegro, 23 avril 1999 Montenegro Briefing: Calm Before the Storm, 19 août 1999

Montenegro: In the Shadow of the Volcano, Rapport Balkans N° 89, 21 mars 2000

Montenegro's Socialist People's Party: A Loyal Opposition?, Rapport Balkans N° 92, 28 avril 2000

Montenegro's Local Elections: Testing the National Temperature, Note de synthèse, 26 mai 2000

Montenegro's Local Elections: More of the Same, Brève nouvelle, 23 juin 2000

Montenegro: Which way Next? Brève nouvelle Balkans, 30 novembre

Montenegro: Settling for Independence? Rapport Balkans N° 107, 28 mars 2001

SERBIE

Sidelining Slobodan: Getting Rid of Europe's Last Dictator, Rapport Balkans N° 57, 15 mars 1999

Milosevic's Aims in War and Diplomacy, Rapport Balkans N° 65, 11 mai 1999

Yugoslavia Briefing: Wanted for War Crimes, 1 juin 1999

Back to the Future: Milosevic Prepares for Life After Kosovo, Rapport Balkans N° 70, 28 juin 1999

Transforming Serbia: The Key to Long-Term Balkan Stability,

Rapport Balkans N° 75, 10 août 1999

Serbia's Embattled Opposition,Rapport Balkans N° 94, 30 mai 2000

Serbia's Grain Trade: Milosevic's Hidden Cash Crop, Rapport Balkans N° 93. 5 iuin 2000

Serbia: The Milosevic Regime on the Eve of the septembre Elections, Rapport Balkans N° 99, 17 août 2000

Current Legal Status of the Republic of Yugoslavia (FRY) and of Serbia and Montenegro,

Rapport Balkans N° 101, 19 septembre 2000

Yugoslavia's Presidential Election: The Serbian People's Moment of Truth, Rapport Balkans N° 102, 19 septembre 2000

Federal Republic of Yugoslavia Sanctions Briefing, Brève nouvelle Balkans, 10 octobre 2000

Serbia on the Eve of the décembre Elections, Brève nouvelle Balkans, 20 décembre 2000

A Fair Exchange: Aid to Yugoslavia for regional Stability, Rapport Balkans N° 112, 15 juin 2001

Milosevic in the Hague: What it Means for Yugoslavia and the Region, Brève Nouvelle Balkans, 6 juillet 2001

RAPPORTS REGIONAUX

War in the Balkans, Rapport Balkans N° 61, 19 avril 1999 Balkan Refugee Crisis, Rapport Balkans N° 68, 1 juin 1999

Balkans Briefing: Stability Pact Summit, 27 juillet 1999

After Milosevic: A Practical Agenda for Lasting Balkans Peace,

Balkans report N° 108, 26 avril 2001

RAPPORTS THEMATIQUES

HIV/AIDS as a Security Issue, Rapport Thématique N° 1, 19 June 2001 EU Crisis Response Capability, Institutions and Processes for Conflict Prevention and Management, Rapport Thématique N° 2, 26 juin 2000 The European Humanitarian Aid Office (ECHO): Crisis Response in the Grey Lane, Brève nouvelle UE, 26 juin 2001

APPENDICE E

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICG

Martti Ahtisaari, Président

Ancien Président de Finlande

Stephen Solarz, Vice-Président

Ancien Membre du Congrès américain

Gareth Evans, Président

Ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Australie

Morton Abramowitz

Ancien Secrétaire d'Etat adjoint américain ; ancien Ambassadeur américain en Turquie

Kenneth Adelman

Ancien Ambassadeur américain et Représentant permanent adjoint auprès de l'ONU

Richard Allen

Ancien Chef du Conseil National de Sécurité américain et Conseiller national à la sécurité

Hushang Ansary

Ancien Ministre iranien et Ambassadeur ; Président, Parman Group, Houston

Louise Arbour

Juge à la Cour Suprême, Canada;

Ancien Procureur en chef, Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Oscar Arias Sanchez

Ancien Président du Costa Rica ; Prix Nobel de la Paix, 1987

Ersin Arioglu

Président, Yapi Merkezi

Paddy Ashdown

Ancien leader des Démocrates libéraux, Royaume-Uni

Zainab Bangura

Directeur, Campagne pour une bonne gouvernance, Sierra Leone

Alan Blinken

Ancien Ambassadeur américain en Belgique

Emma Bonino

Membre du Parlement européen ; ancien Commissaire européen

Maria Livanos Cattaui

Secrétaire général, Chambre de Commerce Internationale

Eugene Chien

Secrétaire général adjoint auprès du Président, Taiwan

Wesley Clark

Ancien Commandant suprême des forces alliées de l'OTAN, Europe

Jacques Delors

Ancien Président de la Commission Européenne

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Danemark

Gernot Erler

Vice-Président, Parti social-démocrate, Bundestag allemand

Mark Eyskens

Ancien Premier Ministre de Belgique

Yoichi Funabashi

Journaliste et auteur

Bronislaw Geremek

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Pologne

I.K.Gujral

Ancien Premier Ministre de l'Inde

Han Sung-Joo

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Corée

El Hassan bin Talal

Président, Forum de la pensée arabe

Marianne Heiberg

Chercheur, Institut norvégien des Affaires Internationales

Elliott F Kulick

Président, Pegasus International

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste

Todung Mulya Lubis

Juriste spécialiste des droits de l'homme et auteur

Allan J MacEachen

Ancien Vice-Premier Ministre du Canada

Graça Machel

Ancien Ministre de l'Education, Mozambique

Barbara McDougall

Ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, Canada

Matthew McHugh

Conseiller auprès du Président, Banque Mondiale

Mo Mowlam

Ancien Secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord

Christine Ockrent

Journaliste

Timothy Ong

Président, Asia Inc magazine

Wayne Owens

Président, Centre pour la Paix au Moyen Orient et la Coopération Economique

Cyril Ramaphosa

Ancien Secrétaire Général, Congrès National Africain ; Président, New Africa Investments Ltd

Fidel Ramos

Ancien Président des Philippines

Michel Rocard

Membre du Parlement européen ; ancien Premier Ministre de France

Volker Ruhe

Vice-Président, Chrétiens-Démocrates, Bundestag allemand ; ancien Ministre allemand de la Défense

Mohamed Sahnoun

Conseiller spécial auprès du Secrétaire Général des Nations Unies

William Shawcross

Journaliste et auteur

Michael Sohlman

Directeur exécutif de la Fondation Nobel

George Soros

Président, Open Society Institute

Eduardo Stein

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Guatemala

Pär Stenbäck

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Finlande

Thorvald Stoltenberg

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Norvège

William O Taylor

Président émérite, The Boston Globe

Ed van Thijn

Ancien Ministre de l'Intérieur, Pays-Bas ; ancien Maire d'Amsterdam

Simone Veil

Ancien Membre du Parlement européen ; ancien Ministre de la Santé, France

Shirley Williams

Ancien Secrétaire d'Etat britannique à l'Education et la Science : Membre de la Chambre des Lords

Grigory Yavlinsky

Membre de la Douma russe

Mortimer Zuckerman

Président et Rédacteur en chef, US News and World Report